





**L'AVENIR  
SE DESSINE  
ENSEMBLE,  
CONJUGUONS  
LE LIVE  
AU FUTUR**



# Sommaire

06

Édito  
Olivier  
Darbois

07

Édito  
Malika  
Séguineau

08

En  
chiffres

10

Panorama  
2022 | 2023

14

Introduction

## 01

### Le spectacle vivant et la transformation de ses modèles

#### LA NÉCESSAIRE MUTATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES

a/ ENTRETIENS → Thomas Paris (Professeur associé à HEC Paris) | Christophe Davy dit « Doudou » (Fondateur et gérant de Radical Production, délégué du comité Festivals du PRODISS) **19**

#### LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE : UN CAP COLLECTIF POUR LE SPECTACLE VIVANT

b/ ENTRETIENS → Solweig Barbier (Déléguée générale et cofondatrice d'ARVIVA - Arts Vivants, Arts Durables) | Sylvain Baudrillier (Associé de Bleu Citron Productions et membre du comité Diffuseurs du PRODISS) et Matthias Leullier (Directeur général adjoint de Live Nation France), (Membres du comité de pilotage Écoresponsabilité & RSE du PRODISS) **26**

#### LA DIVERSITÉ : UN SECTEUR OUVERT À TOUS LES PROFILS ET TOUS LES PARCOURS

c/ ENTRETIENS → Moussa Camara (Fondateur de l'association Les Déterminés) Laurent Bentata (Directeur général de Stage Entertainment et du Théâtre Mogador, membre du comité Salles du PRODISS) **36**

#### LE NUMÉRIQUE : NOUVEAUX RELAIS ET LEVIERS DE CROISSANCE, NOUVEAUX RISQUES

d/ ENTRETIEN → Chloé Rochereuil (Cofondatrice du média TARGO) **42**

RETOUR SUR LE FESTIVAL SOUTH BY SOUTHWEST 2023



## 02

### Une transformation qui nécessite un accompagnement pour s'inscrire dans le temps long

#### LE BESOIN D'UN OPÉRATEUR FORT, À TRAVERS LE CNM, POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU SECTEUR

a/ ENTRETIENS → Julien Bargeton (Sénateur de Paris) | Gilles Petit (Cofondateur de Little Bros. Productions et membre du comité Producteurs du PRODISS) | Clarisse Arnou (Présidente de l'Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants - UPFI et dirigeante du label Yotanka) **50**

#### DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : UNE PROTECTION NÉCESSAIRE DES INVESTISSEMENTS DES PRODUCTEURS DANS UN MODÈLE FONDÉ SUR LA PRISE DE RISQUES

b/ ENTRETIENS → Étienne Papin et Stéphanie Foulgoc (Avocats associés au cabinet NEXT) Pierre-Alexandre Vertadier (Président de Décibels Productions et vice-président du comité Producteurs du PRODISS) **58**

LE CAS DES JOP 2024 : L'ILLUSTRATION DU MANQUE DE VISIBILITÉ AUQUEL FAIT FACE LE SECTEUR SUR LE LONG TERME.

## 03

### Rapprochement du PRODISS avec le SNDTP et le CAMULC : une représentation renforcée du secteur du spectacle vivant privé

ENTRETIEN → Caroline Verdu, présidente du SNDTP | Philippe Lhomme, président du CAMULC | Olivier Darbois, président du PRODISS **66**





## Olivier Darbois

Président du PRODISS

**Après 3 ans marqués par diverses interdictions, l'année qui vient de s'écouler est la première année où nous avons pu pleinement retrouver nos publics depuis 2019. Une reprise qui nous a permis de tisser de nouveau ce lien si particulier entre les artistes et les spectateurs, qui fait toute la singularité de nos métiers. Mais une reprise qui a également jeté une lumière crue sur les fragilités du modèle économique du spectacle vivant privé, alors que les incertitudes liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques annoncent une nouvelle secousse pour 2024.**

En particulier, la hausse des coûts a mis à mal un équilibre financier historiquement difficile à atteindre pour nos entreprises privées, dont les recettes dépendent quasi exclusivement de la billetterie. Au-delà du modèle économique, d'autres défis pressants se présentent à nous : transition écologique, attractivité de nos métiers, diversité, numérique... Des sujets titanesques, pour lesquels il est fréquent de se sentir démuni en tant que chef d'entreprise. C'est pourquoi nous avons voulu dans ce rapport donner la parole à des intervenants extérieurs, qui s'expriment aux côtés des adhérents du PRODISS pour apporter un regard neuf et parfois décalé aux problématiques que nous connaissons au quotidien.

Ces défis nous poussent aussi à être encore plus forts collectivement, à mieux faire connaître nos spécificités et à continuer de les défendre inlassablement auprès de nos interlocuteurs.

C'est tout le sens du rapprochement que nous avons engagé avec le Syndicat National du Théâtre Privé (SNDTP) et le Syndicat des Cabarets, Music-Halls et Lieux de Création (CAMULC) qui sera effectif dès 2024 et donnera naissance à la première organisation du spectacle vivant privé en entreprises et en masse salariale. Je suis ravi de ce rapprochement entre nos organisations au service d'une culture populaire, qui a toute sa place dans l'écosystème culturel français et qu'on oppose trop souvent à d'autres formes de culture présentées comme plus nobles. Cette idée d'une « culture noble » est le fruit d'une vision manichéenne qui doit cesser : il existe des cultures, comme il existe des publics, qui ont des envies et des aspirations différentes, dans toute la diversité que peut présenter l'offre culturelle en France.

Ce rapprochement est donc aussi l'occasion d'exprimer notre fierté d'exercer ce métier au quotidien, avec une ambition commune : travailler à donner les moyens à nos entreprises de pouvoir investir dans des projets artistiques de toute nature. Notre fierté réside aussi dans notre capacité à rassembler des publics de tout âge, partout sur le territoire, autour de nos créations et d'une passion commune : le spectacle. Cette fierté est d'autant plus grande que le spectacle vivant est le secteur qui rassemble le plus de personnes en France. Ce lien qui nous unit à l'ensemble des Français est l'essence de nos métiers. À nous de préserver et renforcer encore davantage ce lien qui nous est cher !

Culture noble, culture populaire : en finir avec le manichéisme



## Malika Séguineau

Directrice générale du PRODISS

**Cette année encore, le PRODISS a donné de la voix pour défendre les intérêts des entrepreneurs du spectacle vivant privé et affirmer clairement leur position, notamment sur la question du financement de la filière à travers le Centre national de la musique (CNM).**

Davantage que les outrances et les éclats de voix qui ont parfois émaillé les débats, en particulier sur le sujet de la contribution streaming, je veux retenir la très large unité de la filière, avec un communiqué signé par plus de 15 organisations professionnelles pour saluer les orientations du rapport du sénateur Julien Bargeton sur « La stratégie de financement de la filière musicale en France », publié au printemps.

Nous avons réussi à faire entendre une voix unie, en rassemblant une large majorité d'acteurs, et ce y compris en fédérant des organisations issues de la musique enregistrée, et notamment l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI) avec qui nous avons organisé le 21 juin dernier notre traditionnel déjeuner de la filière musicale.

Cette volonté d'unité, qui a animé la quasi-totalité de la filière et qui nous a permis d'obtenir un arbitrage favorable par la voix du président de la République Emmanuel Macron, doit aujourd'hui être prolongée et amplifiée pour porter la parole de la filière, et au-delà de l'ensemble des industries culturelles et créatives (ICC). Il faut aujourd'hui une vision et une ambition claires pour l'avenir, en relançant les travaux autour du contrat stratégique de filière et en entamant une

véritable réflexion sur les sujets d'avenir pour ces Industries culturelles et créatives (ICC). L'objectif : favoriser et amplifier la création, la diversité culturelle et l'export.

Le rapprochement en cours du PRODISS avec le Syndicat National du Théâtre Privé (SNDTP) et le Syndicat des Cabarets, Music-Halls et Lieux de Création (CAMULC), évoqué par Olivier Darbois, s'inscrit dans ce cadre : parler d'une seule voix au nom d'un secteur, aller au-delà des différents métiers et esthétiques qui composent le spectacle vivant privé. Une voix qui porte fièrement les valeurs et les combats de tout un secteur. Une voix qui porte les revendications de tous nos adhérents, quelles que soient leurs singularités. Une voix qui compte, tout simplement.

# Le PRODISS EN CHIFFRES

## Le PRODISS fédère

**372 entreprises**  
entreprises adhérentes en 2023 <sup>(1)</sup>

## Qui sont-elles ?

Elles exercent  
**4 grands métiers**

Répartition des adhérents du PRODISS selon l'activité principale de spectacle exercée :

- **168** producteurs (45%)
- **60** diffuseurs (16%)
- **85** exploitants de salles (23%)
- **59** organisateurs de festivals (16%)

Avec une multi-activité qui est la norme :

**71%** des adhérents du PRODISS exercent en même temps deux métiers ou plus.

Elles sont à **84% des PME** et à **49% des microentreprises** <sup>(2)</sup>

**16%** des entreprises adhérentes du PRODISS avaient un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros en 2019 ou sont contrôlées par un groupe dépassant ce seuil. **84%** des entreprises adhérentes du PRODISS relèvent donc de la catégorie des PME. **49%** des entreprises adhérentes avaient un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions en 2019 et s'apparentent donc à la catégorie des microentreprises.

## Combien pèsent-elles ?

Elles représentaient ensemble  
avant la crise un chiffre d'affaires cumulé de

**2,1 milliards d'€** <sup>(3)</sup>

Elles cumulent une audience de  
**46% des salariés** <sup>(4)</sup>  
des entreprises représentées au sein de la branche  
du spectacle vivant privé faisant du PRODISS

**le 1<sup>er</sup> syndicat**  
représentatif du spectacle vivant privé.

(1) Au 30 juin 2023, le PRODISS compte 372 adhérents établis en France dont 2 membres associés (Les Restaurants du Cœur et Solidarité Sida)  
(2) Répartition réalisée sur les 366 entreprises adhérentes du PRODISS pour lesquelles le chiffre d'affaires 2019 ou l'appartenance à un groupe sont connus. La classification en PME et micro-entreprise a été réalisée en prenant en compte les liens capitalistiques mais sur le seul critère du CA, et non de ceux du total bilan et de l'effectif. Les exercices 2019 font référence du fait de l'impact de la crise sur les exercices 2020 et 2021 et de la non-disponibilité à date des données relatives à l'exercice 2022.  
(3) Chiffre d'affaires cumulé des 353 adhérents du PRODISS au 30 juin 2023 pour lequel le chiffre d'affaires 2019 existe et est connu.  
(4) Audience fixée par l'arrêté du 06 octobre 2021.

# Le secteur du spectacle vivant privé EN CHIFFRES

## Le secteur du spectacle vivant privé

Le spectacle vivant privé rassemble toutes les entreprises privées qui exercent des activités de spectacle dans les musiques actuelles, l'humour et les comédies musicales, champs historiques d'activité des adhérents du PRODISS, mais également à compter de janvier 2024, le théâtre privé et les cabarets.

## Combien pesait-il avant la crise ?

Le secteur du spectacle vivant privé pesait près de

**3 milliards d'€**

avant la crise

et employait directement

**130 000 personnes**

## L'impact de la crise et la reprise

Durement touché par la crise sanitaire et la succession de périodes de fermeture totale ou partielle des lieux de spectacles pendant 2 années consécutives, il a su se relancer dès 2022 malgré des restrictions qui persistaient en début d'année.



L'évolution des recettes de billetterie des spectacles musicaux et de variétés (base 100 en 2019) — source : CNM

**SEPTEMBRE ←****5 GRANDS ENJEUX ET 10 PROPOSITIONS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES**

Alors que s'ouvre le second mandat d'Emmanuel Macron et la nouvelle législature à l'Assemblée nationale, le PRODISS a rédigé un document visant à présenter ses propositions pour le quinquennat. Ce livret, destiné aux parlementaires et responsables politiques, a été construit autour de fiches thématiques pour leur permettre de comprendre en un coup d'œil les 5 principaux enjeux et les 10 grandes propositions du secteur du spectacle vivant privé. Au-delà de ces propositions, ce document a aussi permis de générer des rencontres auprès de différents élus.

[→ Télécharger nos 10 propositions pour le quinquennat](#)**OCTOBRE ←****BAROMÈTRE DU LIVE ET BILAN DES FESTIVALS : COMPRENDRE LES ENJEUX POUR MIEUX ÉVOLUER**

Comme chaque année, le PRODISS a réalisé son Baromètre du live, sur les pratiques culturelles des Français concernant le live. Présentés à l'occasion du MaMA Festival, où le PRODISS a également organisé une table-ronde sur la transition écologique et participé à un débat sur le financement de la filière, les résultats montrent une préoccupation majeure des Français quant au

[→ Télécharger le baromètre du live](#)

pouvoir d'achat, même si le spectacle vivant est également largement perçu comme un remède à la crise (pour 75% des sondés). Enfin, 75% des spectateurs indiquent que l'engagement des spectacles en faveur de l'environnement est important à leurs yeux. En parallèle, le PRODISS a également publié le bilan de la saison 2022 des festivals, marquée par d'importantes perturbations météorologiques, la croissance du nombre de journées et de représentations proposées, le retour du public mais aussi la dégradation de l'équilibre économique avec une augmentation très forte des coûts.

**NOVEMBRE ←****DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES : LE COMBAT CONTINUE**

La question de la place du producteur de spectacles dans la chaîne de valeur de la filière musicale est un sujet central pour le PRODISS et l'ensemble des professionnels, avec une forte implication au cours des dernières années pour porter le sujet auprès des pouvoirs publics. À ce titre, le rapport rédigé par l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) sur

[→ Télécharger notre communiqué de presse](#)

la captation des spectacles vivants a généré une profonde incompréhension, en ce qu'il reconnaît le bien-fondé d'un droit pour les producteurs mais qu'il renvoie à des négociations entre acteurs. Or, tout l'intérêt de la reconnaissance d'un droit est précisément qu'il s'impose au contrat ! Face à cette inégalité de traitement, alors que le producteur de spectacles est le seul à ne pas bénéficier d'un droit de propriété intellectuelle (contrairement au producteur de film ou de musique enregistrée), le PRODISS a de nouveau sollicité le ministère de la Culture, qui doit d'urgence s'emparer de ce sujet vital pour protéger les intérêts et les investissements des professionnels.

**ANNÉE 2022 →**

# Panorama

## 2022/23

**DÉCEMBRE ←****JOP DE PARIS 2024 : UNE LARGE MOBILISATION POUR SAUVER LES FESTIVALS**

Les déclarations de Gérald Darmanin, en octobre, avaient mis le feu aux poudres : il évoquait la possibilité de devoir reporter ou annuler les festivals qui devaient se tenir autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et ce y compris dans les régions qui n'accueillent pas d'épreuves. Face à cette menace, la filière s'est largement mobilisée. Le PRODISS a échangé avec de nombreux acteurs pour essayer de trouver des solutions : ministère de la Culture, ministère de l'Intérieur, ministère des Sports, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques... Le PRODISS a également mobilisé les parlementaires, qui ont porté la voix des territoires et structures menacées, notamment à travers une tribune dans Le Monde, une lettre ouverte dans le Journal du Dimanche ou une conférence de presse en marge des Rencontres Trans Musicales de Rennes, à laquelle le PRODISS a également participé.



Grâce à cette mobilisation, une instruction interministérielle sur les festivals a été publiée afin de définir les conditions selon lesquelles les événements pourront se tenir, sur décision des préfets. Le PRODISS reste toutefois attentif à la mise en œuvre de cette instruction et alerte quant aux événements qui ne pourront pas se tenir, notamment dans les stades et arenas utilisés par les JOP 2024. À la clé : un manque à gagner important pour l'ensemble de la filière (recettes, financement de la filière via la taxe billetterie perçue par le CNM, droits d'auteur...).

[→ Télécharger l'instruction interministérielle](#)**JANVIER ←****VŒUX ET BIS DE NANTES : LE PRODISS DESSINE L'AVENIR DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ**

L'année 2023 débute avec les vœux annuels du PRODISS. Ce rendez-vous incontournable de la filière est l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et de tracer les orientations pour l'année à venir (ambition pour le CNM, capacité d'adaptation du secteur face aux mutations sociétales, sociales, économiques et environnementales...) en présence de ceux qui font et soutiennent le spectacle vivant : professionnels, journalistes, acteurs institutionnels...

Le mois de janvier marque aussi le retour des Biennales Internationales du Spectacle (BIS) de Nantes, alors que l'édition 2022 avait été reportée en raison de la Covid. L'occasion pour le PRODISS de se mobiliser sur des sujets de long terme, avec l'organisation d'une table-ronde sur les festivals (et une discussion sur un changement de modèle à l'avenir) et la participation à un temps fort autour de la transition écologique des tournées.

Le PRODISS a également présenté les résultats de l'enquête « Défi Durable, pour un live écoresponsable », qui dresse un premier état des lieux des perceptions et des actions de ses adhérents, et révèle une forte volonté d'agir mais des disparités de mise en œuvre et un besoin de structurer les

**ANNÉE 2023 →**

démarches. Dans cette optique, le PRODISS et ses adhérents se sont également dotés d'une charte d'engagements destinée à inciter le secteur à interroger ses pratiques et à les faire évoluer. La signature de cette « Charte pour un spectacle vivant durable et responsable » est devenue une condition pour toute adhésion ou renouvellement d'adhésion au PRODISS. Enfin, le PRODISS était aux côtés d'ARVIVA\* et de 17 réseaux et organisations professionnelles du spectacle vivant, pour annoncer un engagement de coopération durable en faveur de la transition écologique du secteur, et

le déploiement dès fin 2023 d'une formation destinée aux milliers de dirigeants représentés par ces organisations.

\* ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables regroupe et mobilise des professionnels du spectacle vivant de tous métiers, toutes disciplines et toutes esthétiques, mais aussi des éco-consultants ainsi que des réseaux et des organisations professionnelles, pour œuvrer à la transition écologique du secteur.

[→ Télécharger notre enquête « Défi Durable, pour un live écoresponsable »](#)

## FÉVRIER ←

### ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA MUSIQUE : OÙ EN EST-ON ?

Le PRODISS a participé aux Assises de l'égalité femmes-hommes, organisées à Marseille à l'initiative du Centre national de la musique (CNM). Deux ans après la mise en place de la feuille de route du CNM en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la musique, ce rendez-vous a permis de dresser un premier bilan et de tirer

des perspectives sur les évolutions de la filière en la matière. Après la présentation par le CNM d'un état des lieux de la présence des femmes dans la filière musicale, plusieurs débats ont eu lieu au cours de la journée, dont une table-ronde autour de l'inclusion des femmes sur scène. L'occasion pour le PRODISS de réaffirmer son engagement fort en faveur de l'égalité femmes-hommes.

## MARS ←

### VERS PLUS DE DIVERSITÉ DANS LES INDUSTRIES CRÉATIVES (ICC)

L'association Les Déterminés, association visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la ville, et we are..., communauté d'acteurs des industries créatives et digitales, ont organisé le week-end du 18 et 19 mars « we are\_ DTR », un grand événement rassemblant sur deux jours plus de 500 jeunes et entreprises avec des talks, des rencontres, des ateliers, un forum de recrutement, des pitchs mentors...

Partenaire de l'événement, le PRODISS, aux côtés de nombreux autres acteurs, s'est engagé à soutenir l'action en faveur de plus de diversité dans les ICC via une tribune parue dans Le JDD. Malika Séguineau, directrice générale du PRODISS, a également participé à une table-ronde sur « Musique & Spectacle vivant - Métiers d'aujourd'hui et de demain », avec une vision prospective de l'évolution des métiers du spectacle vivant pour les prochaines années.

Une vision prospective nourrie par la délégation du PRODISS au festival South by Southwest (SXSW), à Austin. Festival de musique et de cinéma, SXSW est devenu au fil des ans l'un des rassemblements professionnels les plus avant-gardistes au monde en matière de technologies, notamment dans le champ des industries créatives et culturelles. Le PRODISS y participait avec une délégation de plus de 50 entreprises françaises menée par Bpifrance et Business France. Une journée organisée par la *French Touch* a mis en lumière les réussites et les start-ups françaises à travers des talks, des démonstrations et des concerts.

Enfin, le PRODISS s'est rendu à la 35<sup>ème</sup> édition de l'International Live Music Conference (ILMC) qui a rassemblé plus de 1 300 professionnels de la musique live issus de 60 pays à Londres. Malgré la période post-covid et un contexte économique préoccupant ternissant le dynamisme de l'industrie de la musique live, cette nouvelle édition de l'ILMC a permis aux acteurs internationaux de se réunir aux côtés du PRODISS pour échanger sur les enjeux, les défis et les perspectives du secteur.

## ANNÉE 2023 →

# Panorama 2023

## MAI ←

### PROROGER ET RENFORCER LE CRÉDIT D'IMPÔT SPECTACLE VIVANT

Le crédit d'impôt spectacle vivant est devenu un moteur essentiel à la production de spectacles et au renouvellement de la scène musicale française. Il soutient la diversité en encourageant la prise de risques à long terme sur de nouveaux artistes et est un moteur de croissance, d'investissement et de recrutement de personnels permanents pour les entreprises. Il rejoint en cela les deux autres crédits d'impôt musique, destinés à la production d'une part et à l'édition phonographique d'autre part.

Le PRODISS s'est associé à l'UPFI, pour proposer, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, la prorogation des trois crédits d'impôts musique et le renforcement du crédit d'impôt spectacle vivant et du crédit d'impôt pour la production phonographique. Afin d'objectiver les effets vertueux des crédits d'impôts musique, le CNM a lancé de son côté une mission d'évaluation, dont les résultats sont attendus en juillet.

## AVRIL ←

### L'AVENIR DU CNM APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT BARGETON

Le mois d'avril a été marqué par la publication, à l'occasion du Printemps de Bourges, du rapport du sénateur Julien Bargeton relatif à la stratégie de financement de la filière musicale en France, notamment concernant les ressources du CNM pour remplir ses missions.

Ce rapport valide la piste d'une contribution des plateformes de streaming, dans une démarche d'équité vis-à-vis du spectacle vivant musical et de variété, jusqu'alors seul contributeur via la taxe sur la billetterie. Dès sa publication, il a été largement salué, à l'initiative du PRODISS et de l'UPFI, l'Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendant, par 15 organisations professionnelles issues des secteurs du spectacle vivant et de la musique enregistrée. Entre la publication du rapport et l'arbitrage du président de la République, le PRODISS a multiplié les rendez-vous auprès des pouvoirs publics, pour expliquer sa position et défendre les intérêts des entrepreneurs du spectacle vivant privé.

En particulier, le PRODISS a échangé avec l'exécutif (Élysée, Matignon, ministère de la Culture, ministère de l'Économie et des Finances) et de nombreux parlementaires, notamment à l'occasion d'un petit-déjeuner rassemblant élus et responsables politiques autour de professionnels du spectacle vivant et de la musique enregistrée.

Au-delà de ce temps fort autour du rapport du sénateur Julien Bargeton, le PRODISS a également organisé une table-ronde dans le cadre du Printemps de Bourges pour ouvrir le sujet de l'adaptation aux effets du changement climatique.

## JUIN ←

### FÊTE DE LA MUSIQUE : ARBITRAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET ÉTUDE SUR LE PRIX DES BILLETS

Le PRODISS a organisé le 21 juin la dixième édition du « déjeuner de la filière », en collaboration cette année avec l'UPFI. Cet espace d'échange, auquel l'ensemble de la filière était convié, a permis à de nombreuses organisations professionnelles de prendre la parole et d'exprimer leurs besoins et leurs attentes quant aux grands enjeux de la filière musicale.

Les échanges ont principalement porté sur le financement de la filière et l'avenir du CNM. Le PRODISS, aux côtés d'une large majorité des organisations, a rappelé son attachement à un CNM fort au service des grandes ambitions partagées par chacun des acteurs de la filière. Ces ambitions passent notamment par un financement équitable et la contribution de tous.

Cet appel a été entendu par le président de la République, qui a demandé à « trouver de nouvelles sources de financement internes à la filière », pour que « toutes les plateformes, qui font parfois beaucoup d'argent avec le streaming, nous aident à le redistribuer de la manière la plus intelligente pour financer la création. »

À l'occasion de la Fête de la Musique, le PRODISS a également présenté son étude réalisée par le cabinet PMP Strategy sur l'évolution des prix des billets des concerts et festivals en France. Elle souligne que les prix sont restés globalement en dessous du taux d'inflation général entre 2019 et 2023 et qu'ils sont en France, moins élevés que ceux pratiqués à l'étranger.

[→ Télécharger notre étude sur le prix des billets](#)

## ANNÉE 2023 →



# Introduction

**Évolution des modèles économiques, transition écologique, attractivité des métiers, diversité, numérique** : le secteur du spectacle vivant privé fait face à de multiples enjeux qui invitent ses entreprises à se réinventer et à se transformer profondément.

Face à ces défis, elles doivent être protégées et accompagnées pour leur permettre de continuer à investir dans de nouvelles productions et à favoriser la diversité culturelle, notamment à travers les réflexions **sur le financement de la filière et l'avenir du Centre national de la musique (CNM)**, mais aussi pour protéger ces investissements, en particulier grâce à **la reconnaissance d'un droit de propriété intellectuelle pour les producteurs de spectacles**.

Enfin, l'année marque une étape décisive dans l'histoire du PRODISS : celle de **son rapprochement à venir avec le Syndicat National des Cabarets Music-halls et Lieux de Création (CAMULC) et le Syndicat National du Théâtre Privé (SNDTP)**. Ce nouveau syndicat regroupera à partir de janvier 2024 le plus grand nombre d'entreprises du secteur privé du spectacle vivant en France.

Ces grands enjeux, développés dans les pages qui suivent, tracent des lignes d'actions et dessinent les principaux axes de travail du PRODISS pour les années à venir. Pour chacune de ces thématiques, professionnels et experts partagent leur vision pour décrypter les principaux enjeux, dresser un état des lieux et tracer des perspectives d'avenir pour le secteur.

# 01

Le spectacle vivant  
et la transformation  
de ses modèles

## 1.a

# La nécessaire mutation des modèles économiques

La spécificité du spectacle vivant privé est qu'il est fondé sur la prise de risques, avec un modèle économique qui dépend très largement de la billetterie. Après une crise sanitaire qui avait déjà profondément fragilisé les entreprises du secteur, la succession de crises économiques, énergétiques et écologiques obligent le secteur à repenser son modèle pour faire face à des coûts toujours plus élevés et à un équilibre économique souvent précaire.

Cette évolution doit être pensée à l'échelle collective ; c'est le secteur dans son ensemble qui doit participer à cette réflexion et à la mise en œuvre d'un plan d'actions. L'objectif : conserver l'essence des métiers de la filière ; protéger la diversité des acteurs et des projets ; conserver le lien avec les publics.

### UNE ÉTUDE POUR OBJECTIVER LES PERCEPTIONS AUTOUR DU PRIX DES BILLETS

À la demande du PRODISS, le cabinet PMP a réalisé en juin 2023 une étude pour objectiver les perceptions concernant le prix des billets. Le constat est clair : si les prix ont effectivement augmenté entre 2019 et 2023, les tarifs les plus accessibles – qui représentent l'immense majorité des places vendues – sont globalement restés en-dessous de l'inflation. Par ailleurs, la comparaison internationale fait apparaître un prix des billets des concerts en salles et des festivals bien plus faible en France que dans d'autres pays en Europe et dans le monde.

[→ Lien vers l'étude](#)

# 01.a

## La nécessaire mutation des modèles économiques

ENTRETIENS → Thomas Paris (Professeur associé à HEC Paris) | Christophe Davy dit « Doudou » (Fondateur et gérant de Radical Production, délégué du comité Festivals du PRODISS)



### « Le spectacle vivant est, par nature, un modèle économique à risque »

**Thomas Paris /**  
Professeur associé à HEC Paris

Ancien élève de l'École polytechnique (X91), docteur en gestion, chargé de recherches au CNRS (GREG HEC), Thomas Paris a développé une expertise dans le champ des industries créatives (cinéma et audiovisuel, musique, mode, édition, architecture, publicité, grande cuisine, design...), où il mène des recherches tant d'un point de vue du management de la création que de celui de l'économie et de la régulation. Professeur associé à HEC Paris, il dirige le Mastère spécialisé Média, Art & Création (MAC).

#### QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ ?

Le spectacle vivant est, par nature, un modèle économique à risque. Il repose sur un pari, celui de générer des revenus sur une période restreinte et en se basant sur une proposition artistique censée attirer et ramener des publics. Dès lors, la distinction entre public et privé va doublement changer la donne. Le privé repose principalement sur l'autofinancement par les recettes de la billetterie. Un public insuffisant peut mettre en péril l'équilibre financier. Le spectacle subventionné subit

moins ces contraintes, avec l'assurance que – public suffisant ou non – les caisses ne finiront pas entièrement vides. Le subventionnement permet une approche différente face aux risques, l'équilibre financier d'un événement n'étant plus un impératif mais un objectif.

Le spectacle vivant relève des industries culturelles et créatives (ICC), ce qui se traduit par des conséquences très concrètes. Prenons la notion de « talent », très spécifique à ces industries. Le « talent » peut être assimilé à une marque, une identité connue qui est le gage d'une certaine qualité. Mais les talents ne sont pas égaux en notoriété ou en popularité. Une hiérarchie existe, avec à son sommet la « A list », petit groupe d'artistes qui agrège d'énormes audiences. C'est un phénomène structurel, et plus l'offre est abondante, plus ce facteur « talent » sera déterminant dans l'attractivité des festivals.

#### QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES INDUSTRIES CRÉATIVES ?

Malgré leur diversité, il existe des enjeux communs à toutes les industries créatives. Certains sont d'ailleurs sociétaux : les enjeux de transition énergétique et écologique ; ceux liés aux questions d'inclusion, notamment la parité et la mixité sociale. À cela s'ajoutent des enjeux propres aux industries créatives avec, en tête, la mondialisation, qui a décuplé la concurrence pour l'accès aux talents, et le numérique. Pour le spectacle vivant,

tant la mondialisation que le numérique contribuent à une mutation régulière et structurelle de celui-ci. Si la concurrence de la consommation « à domicile » avec le replay et le streaming est minime pour le spectacle vivant, elle reste potentielle. Les questions autour de la plateformes de la culture s'imposent ou s'imposeront dans un futur proche à elles.

Face à ces enjeux, tant la transition écologique que la plateformes, les solutions ne pourront être trouvées à l'échelle d'un acteur, mais devront se faire dans une approche commune. Dans ce contexte, le Centre national de la musique (CNM) peut jouer deux rôles. Celui d'un lieu d'échanges permanents, un « monsieur Loyal » les organisant ; et celui d'éclaireur, en charge d'une activité de veille, de prospective et de stratégie de filière.

#### QUELLE VISION POUR L'AVENIR ?

L'économie des industries culturelles suit des logiques économiques « à part », souvent difficilement appréhendées par les pouvoirs publics. L'économie de la culture est par essence une économie du risque qui implique que tous les spectacles ne soient pas à l'équilibre en permanence. Si ce secteur bascule dans une économie de marché « classique », cela peut impliquer une plus grande aversion aux risques, et donc se faire au détriment de la nouveauté, et donc de la création. Le défi structurel est bien celui du dynamisme créatif.

Néanmoins, d'autres enjeux existent. Les nouveautés techniques et les nouvelles habitudes de consommation peuvent avoir une influence importante sur le secteur. Et à court terme, une perte d'attractivité des métiers peut mettre en péril ces industries. Ce sont souvent des métiers-passions mais fatigants, et qui « usent ». La réflexion autour de la façon dont on peut garder ces métiers attractifs est d'autant plus actuelle que nous nous situons à un moment où les entrepreneurs culturels, apparus au cours des années 1980 pendant le ministère de Jack Lang, cherchent aujourd'hui à transmettre le flambeau.



### Christophe Davy dit « Doudou » /

Fondateur et gérant de Radical Production, membre du comité Festivals du PRODISS

Christophe Davy, dit « Doudou », est le fondateur et directeur de Radical Production, société de booking et de production de concerts. Société indépendante, elle organise en France les concerts de plus de 150 artistes, majoritairement rock et internationaux, ainsi que les tournées internationales d'artistes francophones. Radical Production compte à son catalogue des artistes tels que Johan Papaconstantino, Interpol, Arctic Monkeys, Black Keys... En 1991, « Doudou » organisait la tournée de Nirvana en France et aujourd'hui, sa société co-produit le festival Levitation France à Angers.

« Quand on monte son entreprise, c'est parce qu'on a quelque chose à défendre au niveau artistique »

### QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU SPECTACLE VIVANT MUSICAL PRIVÉ ?

Le secteur bénéficie d'un crédit d'impôt, bonifié à 30%, et dont les effets sont incontestables. Il permet de miser sur des artistes peu commerciaux, de démarrer des carrières. Ce dispositif d'aide est cependant à revoir sur certains points. Premièrement, il est problématique que nous ne puissions pas bénéficier du crédit d'impôt lors de l'export vers certains pays tels que le Royaume-Uni ou les États-Unis : ce sont des marchés importants pour nos artistes, où ils rencontrent du succès, mais les y

exporter coûte cher. Deuxièmement, il faut revoir les critères d'éligibilité. Pour ouvrir droit au crédit d'impôt, le concert ne doit pas avoir lieu dans une salle dont la jauge est supérieure à 2 100 places payantes. Il est dommage de s'empêcher de produire un artiste à l'Olympia par exemple, uniquement pour répondre à ces critères. Certaines dates devraient pouvoir faire exception.

Aujourd'hui, le modèle économique de Radical Production, comme celui de nombreuses sociétés de production indépendantes, repose essentiellement sur la billetterie, même s'il nous est également possible de vendre des spectacles clés en

main à des organisateurs locaux ou à des promoteurs étrangers.

La principale difficulté à laquelle nous devons faire face est l'arrivée sur le marché de grandes multinationales, provenant notamment des États-Unis. Auparavant, l'objectif du secteur était de ne pas faire de pertes et de gagner de l'argent. Aujourd'hui, les multinationales réfléchissent en termes de chiffre d'affaires et surtout de parts de marché. Nous nous retrouvons face à un milieu à deux vitesses, et avec une concurrence déséquilibrée. Il y a un emballement du spectacle vivant qui correspond à certaines économies et à certains artistes,

mais les producteurs indépendants ne peuvent pas rentrer dans cette course. J'espère que, dans dix ans, il y aura encore des producteurs indépendants capables de faire des Stades de France, et que le secteur privé ne sera pas uniquement occupé par les multinationales.

### QU'EN EST-IL DES FESTIVALS ? QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE A DÛ FAIRE FACE ?

Les festivals sont devenus des éléments structurants du secteur, ils ont connu un fort développement ces dix dernières années grâce à une demande accrue du public et des producteurs. Les festivals de niche ne répondent pas à la demande : tout le monde veut des têtes d'affiche importantes. Tout d'abord, parce que plus le festival est important et plus les artistes demandent des cachets conséquents. Ensuite, parce qu'au-delà du nombre d'artistes présents lors des grands festivals, c'est également un moment de rencontres pour le public, il y a là une forte dimension sociale, attendue par les festivaliers.

Pour autant, les problèmes de rentabilité demeurent. Le modèle économique des festivals reste très fragile : les frais fixes sont en constante augmentation, ce qui conduit inexorablement les organisateurs à devoir augmenter leurs recettes et à rendre leurs affiches moins « niches ».

Pour faire face à cette situation, les petits festivals doivent s'appuyer sur des bénévoles ou des subventions. C'est le cas du festival Levitation par exemple. Les moyens humains de Radical Production sont mis à contribution gratuitement, parce que nous avons la chance de pouvoir nous le permettre.

### QUELS SONT LES PROCHAINS DÉFIS QUE DEVRA RELEVÉ LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT MUSICAL PRIVÉ ?

Le premier défi est celui de la protection de l'exception française : face à la concurrence des multinationales, nous devons permettre aux producteurs indépendants de se développer, avec des aides par exemple, ou des prêts à taux zéro.

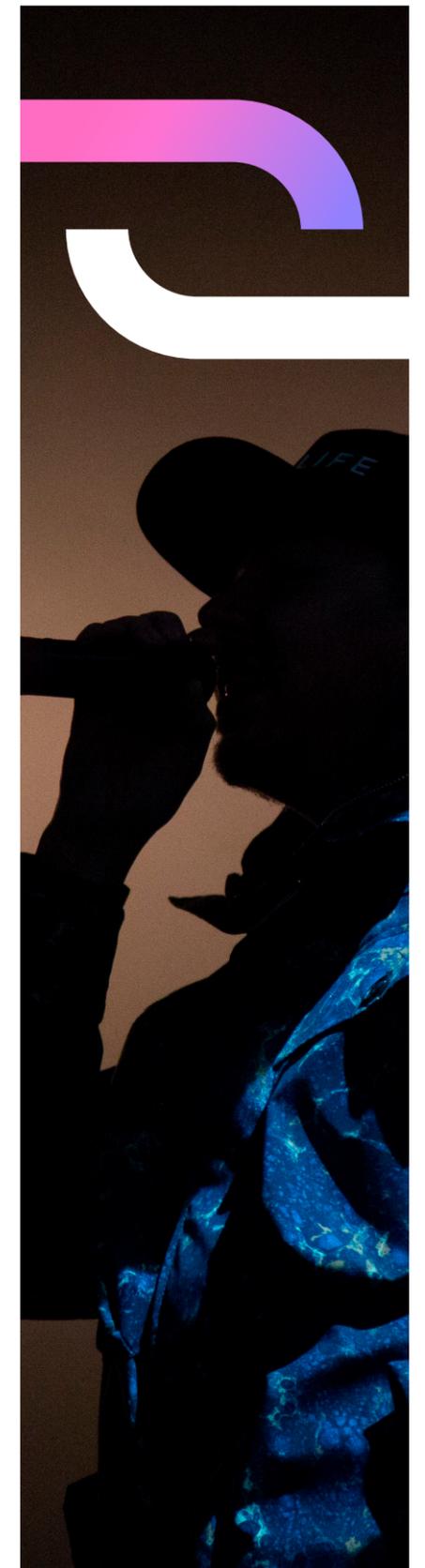
Le deuxième défi est la maîtrise de la billetterie, qu'il faut récupérer en développant des outils indépendants.

Le troisième défi est la pression financière à laquelle sont confrontés les entrepreneurs du secteur. Le spectacle vivant est un secteur porteur, qui s'est beaucoup développé depuis les années 1990 et qui aujourd'hui se porte globalement bien. Mais la réduction du taux de marge décourage la prise de risques. J'espère que la concentration du secteur ne se fera pas au détriment de ceux qui ont des moyens plus restreints. Ce serait dommage : quand on monte son entreprise, quelle que soit sa taille, c'est parce qu'on a quelque chose à défendre au niveau artistique.



Dans ce contexte particulier, le Centre national de la musique (CNM) joue un rôle de premier plan. La taxe qu'il perçoit permet de réinvestir dans le secteur et d'encourager la prise de risques. Sa politique d'aide aux projets est primordiale, et le CNM devrait être en mesure de suivre des projets à court et à long terme, sur plusieurs saisons notamment. Il doit être le garant de la diversité du spectacle.

De la même façon, le rôle du PRODISS est clé. Nous l'avons vu avec la crise Covid : nous n'en serions pas là aujourd'hui si nous n'avions pas un syndicat fort, capable de parler à l'État pour développer des aides et traiter d'enjeux importants comme la renégociation d'une convention collective. Le PRODISS a porté la voix du secteur pour qu'il puisse bénéficier des aides transversales et a proposé les programmes de soutien mis en place par le CNM. L'action du PRODISS a permis à Radical Production de traverser la crise de la Covid-19 sans encombre : ces aides nous ont permis de conserver notre personnel et de reprendre notre activité sans déficit de capitaux propres. Le PRODISS est central pour conserver la balance entre les gros et les petits acteurs et défendre leurs intérêts auprès des parties prenantes décisionnaires.



## Ø1.b

# La transformation écologique : un cap collectif pour le spectacle vivant

Le spectacle vivant privé se mobilise pour répondre à l'urgence climatique, avec des démarches qui doivent continuer de se structurer pour prendre une place stratégique au sein des entreprises comme au niveau sectoriel. C'est une question de responsabilité collective, mais aussi un enjeu de pérennité.

Pour les événements de plein air, précurseurs de la généralisation des écogestes et lieux privilégiés d'expérimentation et de sensibilisation, c'est désormais la question de l'adaptation qui s'ouvre, tant ils sont en première ligne face à l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes. Un cap de transformation qui interroge aussi les producteurs de spectacles, dont les tournées alimentent les salles et les festivals, fragilisés avec eux par la crise énergétique, et qui rencontrent tant de freins opérationnels à la décarbonation du fret et des transports, ou d'injonctions contradictoires de la part des artistes et des publics. Ce alors même que les exploitants de salles et les diffuseurs ne peuvent mener d'action aboutie sans leur concours.

C'est avec la conviction que les objectifs d'atténuation et d'adaptation doivent être partagés entre les métiers, mais aussi mis en dialogue avec toutes leurs parties prenantes, que le PRODISS a publié en janvier 2023 un état des lieux des perceptions, actions et engagements de ses adhérents. Et qu'il les incite à intégrer les enjeux environnementaux et sociaux à leurs relations commerciales via la mise en commun des engagements de la « Charte des adhérents du PRODISS pour un spectacle vivant durable et responsable » et la constitution d'un réseau actif de « référents ».

Avec l'ambition d'alerter sur la variété et l'interdépendance des urgences écologiques, la mission et le comité de pilotage dédiés ont également travaillé à des préconisations pour préserver la ressource en eau, et à des recommandations de sobriété énergétique. Et projettent de nouveaux chantiers pour promouvoir la circularité et la mutualisation, encore insuffisamment mises en œuvre par le spectacle vivant privé.

Enfin, le PRODISS s'est engagé aux côtés de 17 autres organisations professionnelles au sein de l'association ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durable pour bâtir une action commune sur l'emploi, la formation et les financements, coopération indispensable à la recherche d'un impact global.

# 01.b

## La transformation écologique, un cap collectif pour le spectacle vivant

ENTRETIENS → Solweig Barbier (Déléguée générale et cofondatrice d'ARVIVA - Arts Vivants, Arts Durables)  
Sylvain Baudriller (Associé de Bleu Citron Productions et membre du comité Diffuseurs du PRODISS),  
Matthias Leullier (Directeur général adjoint de Live Nation France),  
(Membres du comité de pilotage Écoresponsabilité & RSE du PRODISS)



Solweig Barbier /  
déléguée générale  
et cofondatrice  
d'ARVIVA - Arts Vivants,  
Arts Durables

« Ce n'est pas  
la somme  
des actions  
individuelles  
qui va changer  
la donne :  
il faut une action  
collective, globale  
et systémique »

Solweig Barbier est déléguée générale d'ARVIVA depuis janvier 2023, une association qu'elle a co-fondée en 2020. ARVIVA Arts Vivants, Arts Durables regroupe et mobilise des professionnels du spectacle vivant de tous métiers, toutes disciplines et toutes esthétiques, mais aussi des éco-consultants ainsi que des réseaux et des organisations professionnelles, pour œuvrer à la transition écologique du secteur.

### QU'EST-CE QUI A MOTIVÉ LA CRÉATION D'ARVIVA ET QUEL EST SON RÔLE ?

Nous étions 9 cofondatrices à chercher une cohérence entre les « écogestes » dans nos vies personnelles et la façon dont nous faisons nos métiers. Quand nous avons déposé les statuts et ouvert une possibilité d'adhésion en 2020, nous nous sommes rendues compte que nous étions nombreux à interroger ces dissonances. ARVIVA s'est d'abord engagé sur la voie de la sensibilisation et de l'écoresponsabilité, via différents outils, ressources et formations, en pensant : « Si je balaye devant ma porte et que tout

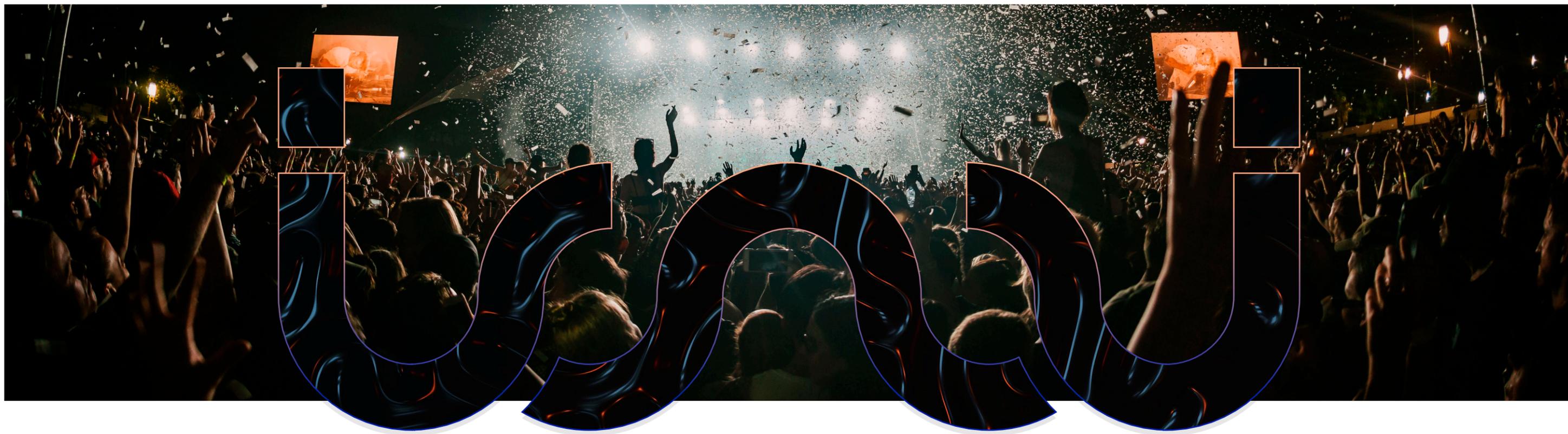
le monde balaye devant sa porte, tout ira bien ». Mais ce n'est pas suffisant ! Ce n'est pas la somme des actions individuelles qui va changer la donne. Après 3 ans d'existence nous ne renonçons pas aux outils mis en place, mais nous orientons ARVIVA, vers une action collective, globale et systémique pour faire émerger des positions partagées dans le secteur.

L'idée n'est pas que certaines structures seulement s'en sortent, mais que nous parvenions à maintenir un spectacle vivant accessible, riche et divers. Plutôt qu'un centre de ressources, ARVIVA, devient donc une interface, avec un rôle d'observatoire et de guide, qui porte des propositions. Nous préparons à cette fin une étude sectorielle pour 2024 et tâchons de travailler sur de la prospective avec un ensemble de partenaires. Nous ne voulons pas venir en doublon mais en complémentarité de ce que des acteurs en régions font très bien sans nous, et qu'ils faisaient d'ailleurs avant nous.

### QUELS SONT LES RISQUES AUXQUELS NOS MÉTIERS DOIVENT SE PRÉPARER DU FAIT DES CRISES CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE ?

Le secteur peut être affecté fortement et de façon imminente par ces crises, notamment parce qu'il est très dépendant de ressources dont l'approvisionnement est menacé. Nos pratiques vont devoir évoluer, ne serait-ce que du fait des coûts des matériaux ou de l'énergie ; pas forcément sous la seule contrainte réglementaire. Plus nous anticipons, plus nous serons en mesure de conserver nos métiers et ce qui compte dans nos activités.

La société civile a des attentes accrues en matière de transparence et de responsabilité des entreprises. Si des quotas d'émissions carbone étaient mis en place, ou d'autres régulations de ce type, je ne sais pas si à ce jour le spectacle vivant serait considéré comme « essentiel ». Or, il a des impacts positifs pour la société, et il faut continuer à le faire entendre aux publics.



Si nous ne changeons rien, nous pouvons craindre la paupérisation accrue voire la disparition de certains métiers. Il y aura toujours des artistes et des personnes pour faire nos métiers, mais est-ce que cela sera dans un cadre professionnel, rémunéré et décent ? Il existe un vrai risque social, alors même que nous traversons une crise des vocations et que nous avons du mal à recruter. Si nous ne pouvons plus organiser de festivals l'été parce qu'il fait trop chaud, où iront les artistes et les techniciens ? Comment pérenniser les carrières dans ce contexte ?

Plus la crise écologique sera forte plus elle deviendra économique, ce qui ne manquera pas d'avoir aussi des conséquences sur les subventions pour ceux que cela concerne, et sur les arbitrages de consommation des ménages pour les économies privées.

Il n'y a pas que des points négatifs ! De nouvelles professions vont se développer, comme les valoristes pour le réemploi des matériaux dans les scénographies, ou le poste de chargé de durabilité, et beaucoup d'autres.

#### **SELON-VOUS, QU'EST-CE QUI DOIT CHANGER POUR DIMINUER LES IMPACTS ET ÉCARTER CES RISQUES ?**

Même s'il n'existe pas de recette magique, les bonnes pratiques sont connues et partagées, et doivent absolument être mises en place partout : mesurer, réduire son impact, choisir le train, etc. C'est loin d'être simple, il faut le faire immédiatement et tout le monde ne le fait pas. Mais il faut aller au-delà de l'écoresponsabilité, vers la transformation des modèles.

Tant que nous définirons le succès par le fait de tourner à l'international, d'avoir beaucoup de dates, du merchandising, de se renouveler très souvent, de jouer sur des scènes de plus en plus grandes, nous n'irons pas dans le sens de la durabilité. Cet impossible découplage est documenté. Cette définition du succès ne permettra pas de conserver nos métiers, nous devons la changer.

Je reconnais qu'y renoncer, c'est aussi faire une sorte de deuil personnel : c'est extrêmement difficile et ça ne se décrète pas. Surtout que cette vision du succès donne aujourd'hui accès à des financements, c'est ce qu'il faut modifier. La demande perpétuelle de renouvellement et d'innovation technologique ne favorise pas un imaginaire durable. Plutôt que de contraindre la liberté artistique en orientant les contenus, on peut faire évoluer l'incitation économique. À ARVIVA, nous voulons changer les indicateurs de croissance et de succès de notre secteur, et en inventer de plus cohérents avec ce que nous défendons.

#### **COMMENT PARVENIR À CES TRANSFORMATIONS ?**

Il faut se réunir pour trouver de nouvelles manières de faire, créer une discussion démocratique pour voir où est le commun, ce que l'on veut garder, et comment chacun participe à ce changement de paradigme sans que quiconque soit lésé. Tout le monde doit être impliqué, les collectivités, les productions, les artistes, les administratifs, les techniciens ...

C'est pour cela que tous ces milieux sont représentés au sein d'ARVIVA et que nous mettons en place des espaces de concertation : nous essayons d'entamer des négociations collectives, d'innover ensemble, comme avec le collège « Réseaux » dont le PRODISS est membre. Ensemble, ces organisations composent une vision sectorielle : les particularités et les besoins de leurs adhérents sont incarnés par leur intermédiaire, pour qu'il soit tenu compte de tous. Même si les décisions sont prises dans d'autres instances, cet espace les prépare en bâtissant des positions communes.

Un des plus grands défis est le manque de stratégie globale. Il existe des engagements nationaux et internationaux, mais aucun n'est traduit pour le spectacle vivant. Nous n'avons donc ni objectif ni trajectoire, or cela nécessiterait une analyse et une planification, en lien avec les autres secteurs bien sûr. C'est un enjeu complexe et de long terme, mais il s'agit au fond de déterminer et défendre le projet d'un modèle de société, et la place du spectacle vivant dans ce modèle.

À court terme, l'enjeu de formation est assurément massif pour que les bonnes pratiques ne soient pas une liste de cases à cocher, mais une nouvelle façon de faire et de voir avec des « lunettes vertes ». De la même manière que les professionnels agissent avec une conscience budgétaire monétaire, nous devrions être capables tout au long de la chaîne de penser une sorte de budget écologique, et de savoir si nos choix « coûtent cher » en termes d'empreinte environnementale. Pas pour s'en rendre coupable, mais pour connaître et suivre cet autre budget – dont la définition de l'enveloppe globale est également un défi.

La mesure est très importante pour épauler cette conscience. Il faut que chacun puisse se saisir d'outils de référence, mais le niveau de détail du bilan carbone ou de l'analyse de cycle de vie n'est pas nécessaire pour toutes les structures. D'autant que la plupart n'en ont pas les moyens financiers et humains. Nous essayons donc de développer des outils plus simples pour donner cette possibilité d'objectivation et de décision informée au plus grand nombre.

Loin de servir à stigmatiser, ce doit être une comptabilité envers soi-même et envers son projet, et une manière d'évaluer sa trajectoire selon ses choix et ses efforts. Sous réserve de certaines aberrations, j'ajoute que l'utilité sociale de la culture peut justifier des impacts environnementaux négatifs, et que nous devons progresser dans cette légitimation.

#### **UNE CONCLUSION ?**

Ça ne va pas être facile, mais il faut embrasser la complexité de la transition écologique qui touche tous les acteurs du secteur et en dehors, et ne pas penser que par le carbone mais en considérant les neuf limites planétaires, et tous les sujets qui se croisent dans la transformation. Il faut voir cette intersectionnalité comme quelque chose d'excitant, une innovation plutôt qu'une contrainte. Et pour la comprendre, il sera central de nous former en permanence car nous serons dans des contextes de plus en plus insaisissables. Investissons la coopération, accompagnons-nous les uns les autres : nous irons plus loin ensemble.



Sylvain Baudriller /

Associé de Bleu Citron Productions, membre du comité Diffuseurs du PRODISS et du comité de pilotage Écoresponsabilité & RSE du PRODISS



Matthias Leullier /

Directeur général adjoint de Live Nation France et membre du comité de pilotage Écoresponsabilité & RSE du PRODISS

« La filière ne pourra conserver une réalité économique que si la Terre continue de respirer »

Sylvain Baudriller

« Pour continuer à faire, il faudra faire autrement »

Matthias Leullier

Sylvain Baudriller est élu du PRODISS au sein du comité Diffuseurs, associé de Bleu Citron Productions ; Matthias Leullier est directeur général adjoint de Live Nation France. Basé à Toulouse et diffuseur dans tout le Sud-Ouest, Bleu Citron Productions est aussi producteur d'artistes et tourneur, et organise ou coproduit des festivals. Live Nation produit tous types de spectacles et d'événements : concerts et festivals, mais également défilés de mode ou en 2024 les cérémonies de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques.

#### VOUS FAITES PARTIE DU COMITÉ DE PILOTAGE ÉCORESPONSABILITÉ ET RSE MIS EN PLACE PAR LE PRODISS. QUEL EST LE RÔLE DE CETTE INSTANCE ?

**Matthias Leullier :** Nous sommes tous autour de la table pour coordonner un effort commun, et faire avancer ces sujets à un niveau métier et sectoriel. Nous devons « embarquer » les gens de façon horizontale, c'est-à-dire tous les métiers de production, diffusion et accueil, et de façon verticale avec les artistes en amont et les prestataires en aval. Faire de la RSE dans son coin, ça ne sert pas à grand-chose ! Il y a vraiment une réflexion sectorielle à avoir, que seules des organisations comme le PRODISS sont capables de mettre en place de façon impartiale, neutre et apaisée.

**Sylvain Baudriller :** C'est la première fois que cette question est aussi prégnante au sein du syndicat. Le PRODISS poursuit bien sûr ses combats pour l'économie de la filière, mais la filière ne pourra conserver une réalité économique que si la Terre continue de respirer. Le comité contribue à porter cette voix pour sensibiliser les directions et les équipes là où le sujet est encore trop peu pris en compte. Il doit également servir à ce que les adhérents se sentent moins isolés grâce à des ressources, des initiatives et des outils partagés.

**Matthias Leullier :** Nous nous efforçons de prendre du recul et de nous confronter à la diversité de prise de conscience et de niveau d'action dans notre secteur. Plutôt qu'un énième comité déconnecté de la réalité et des feuilles de route qui ne parleront à personne, ce comité est en lien avec la réalité de la plupart des adhérents, y compris dans sa composition, pour comprendre où sont les leviers et les freins.

#### COMMENT LE LIVE EST-IL SPÉCIFIQUEMENT CONCERNÉ PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET COMMENT EST-CE PRIS EN COMPTE DANS VOS MÉTIERS AUJOURD'HUI ?

**Sylvain Baudriller :** Avec les canicules, les tempêtes soudaines ou le stress hydrique, c'est sans conteste une question d'actualité pour l'ensemble des festivals. Quant aux tournées et concerts en salle pendant l'année, pour l'instant c'est moins directement palpable. En outre, la contrainte légale est encore inexistante, même si des éco-conditions s'appliquent progressivement à de nombreuses subventions. Donc pour beaucoup, c'est encore lointain.

**Matthias Leullier :** Pour moi, l'enjeu est double. D'abord nos artistes et nos publics ont un côté progressiste, et nous ne pouvons pas travailler avec et pour eux en omettant une de leurs valeurs fondamentales. C'est un sujet très présent même si certains se limitent aux discours, et que d'autres s'en fichent clairement. Et puis il y a un enjeu de continuité de nos métiers : des aléas climatiques à l'énergie, la liste de ce qui nous impacte directement est longue, on ne peut plus être dans le déni. Les enjeux de transformation sont de vrais enjeux d'existence, dans un délai qu'on mesure mal.

**Sylvain Baudriller :** Un processus est tout de même initié. En 2018 j'étais le seul à avoir mentionné les enjeux environnementaux dans ma profession de foi pour les élections du PRODISS. D'ailleurs j'ai sans doute été trop inactif ensuite ! Auparavant c'était strictement absent, tandis que sur cette deuxième mandature on sent une franche évolution.

**Matthias Leullier :** Il va falloir tous se pencher sur les enjeux de sobriété, dont nous sommes collectivement encore loin. Comment les aborder dans nos métiers quand on parle de la continuité des grands événements ? Ce sera en repensant les modèles, et en trouvant des alternatives. Mais comment ? Pour continuer à faire, il faudra faire autrement, c'est sûr.

#### QUELS SONT LES PRINCIPAUX FREINS À LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ET AU CHANGEMENT ?

**Sylvain Baudriller :** D'abord il y a toujours plus urgent ! Vous entendrez invariablement : « Je n'ai pas le temps, je m'occupe de mes artistes, j'ai ma tournée, mon plan promo... ». Or c'est une démarche au long cours, pour laquelle il faut s'interroger et se structurer en interne en parallèle des obligations quotidiennes. Nous avons besoin de pouvoir investir dans nos équipes pour les accompagner vers le changement de pratiques individuelles, et d'embaucher de nouveaux profils qui nous aident à travailler sur ces thématiques.

**Matthias Leullier :** Oui, ces enjeux de transformation coûtent du temps et c'est une des missions des pouvoirs publics, pour nous le CNM, de contribuer à des ressources dédiées.

**Sylvain Baudriller :** Il faut aussi parler des artistes car ils sont au centre de nos activités. S'ils ne sont pas convaincus et qu'ils ne participent pas à la démarche avec nous, nous ne pourrions pas transformer notre métier. Sans oublier qu'ils sont très écoutés et qu'ils peuvent transmettre des valeurs et des idées sur les sujets environnementaux. Ils sont donc au cœur du changement de modèle vers une transition écologique. Leur positionnement est primordial.

**Matthias Leullier :** Les mêmes nécessités de sensibilisation, de formation et de mise en pratique s'appliquent bien sûr aux artistes. Et c'est aussi à nous d'avoir des choses à leur proposer.

**Sylvain Baudriller :** Je suis du même avis : pour avancer avec les artistes nous devons leur présenter des solutions. Mais la société française est prompte à la critique, les démarches RSE ou écologiques sont facilement accusées de n'être pas authentiques. Ce qui n'incite ni les organisateurs ni les artistes à prendre la parole...

### COMMENT ALORS PEUT-ON PARVENIR AU CHANGEMENT ?

**Matthias Leullier :** Ne nous leurrions pas, les changements fondamentaux viendront d'autorités supérieures qui sont les seules à avoir un pouvoir coercitif. Mais il n'est pas question d'attendre que les choses nous soient imposées sans être adaptées à nos métiers. Vues l'urgence et la menace qui pèsent sur nos événements, il faut être proactif : à la fois multiplier les bonnes pratiques et aller plus loin, de façon individuelle et collective.

**Sylvain Baudriller :** Avant de prôner la coercition, je préfère aussi en appeler à la raison des dirigeants. Mais demain je souhaite qu'il y ait des lois qui obligent les entrepreneurs, sans quoi je crains que les lignes ne bougent guère.

**Matthias Leullier :** En étant sensibilisé aux enjeux de la RSE, en y consacrant du temps avec ses collaborateurs et en fédérant chacun sa sphère d'influence, on pourra emmener l'écosystème vers le changement. Il y a des gens sur lesquels les entreprises peuvent s'appuyer, et ma conviction est que tout le monde à son échelle fait déjà de la RSE. La différence est que certains mènent une démarche structurée et réfléchie.

**Sylvain Baudriller :** Je considère par ailleurs que ces sujets doivent être complètement intégrés à nos conversations commerciales, comme la charte du PRODISS le suggère. Le champ de nos discussions avec nos pairs, nos clients ou nos prestataires doit systématiquement inclure des préoccupations d'impact ou de consommation énergétique et ne pas s'arrêter aux conditions financières et au calendrier pour que ce soit un mouvement de filière !

### POUVEZ-VOUS DONNER DES EXEMPLES CONCRETS DE CE QUE VOUS AVEZ RÉUSSI À METTRE EN PLACE ?

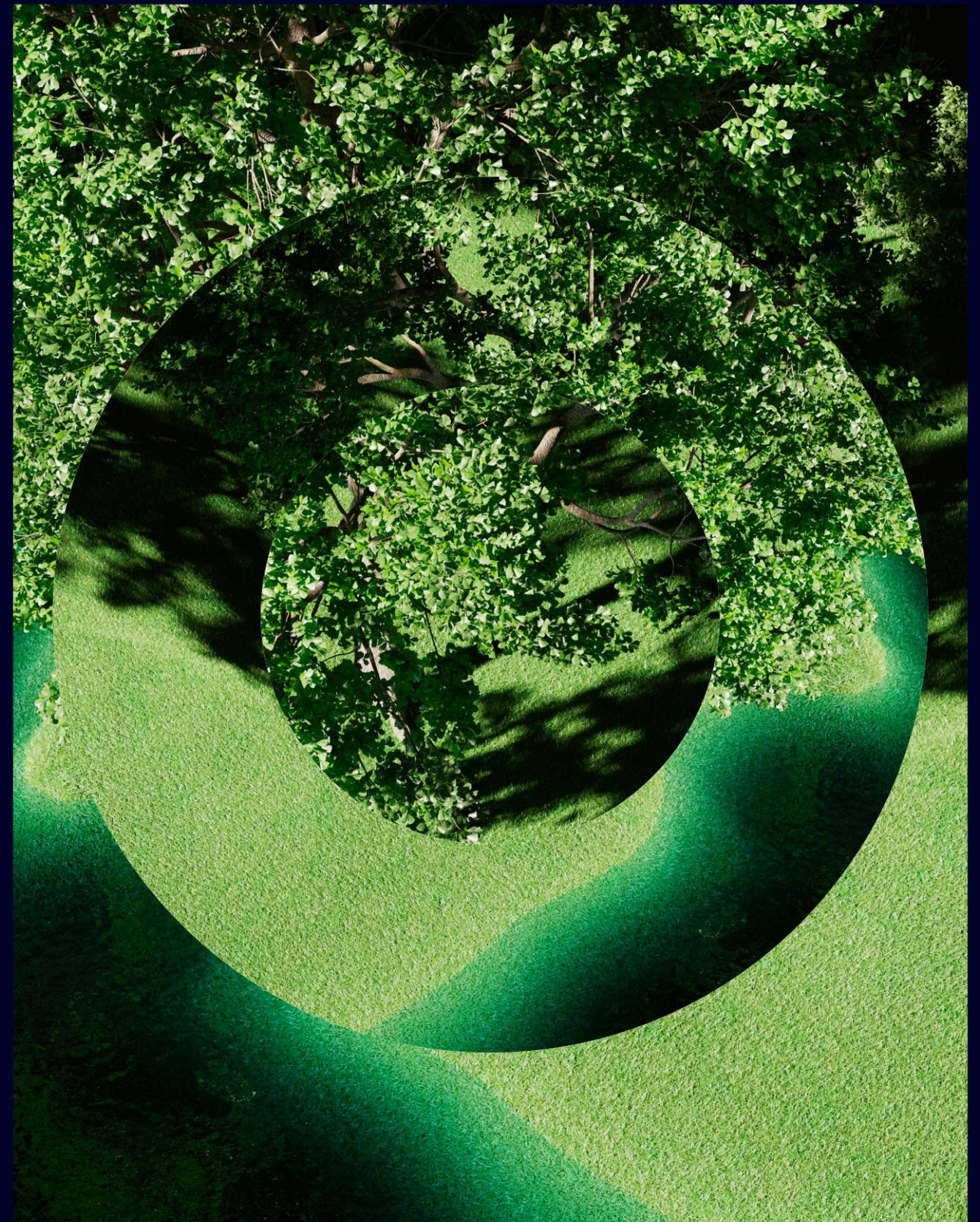
**Sylvain Baudriller :** Nous avons lancé un comité RSE en 2020 grâce à « l'ap-pui conseil RSE » de l'Afdas, qui nous a permis d'identifier différents thèmes sur lesquels avancer, dont en premier lieu la parité et les violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS). Sur le versant écologique, nous sommes au pied de la montagne, mais j'ai recruté une alternante dédiée depuis 6 mois. C'est une grande aide pour organiser ce chemin : l'accueil des concerts, puis les tournées, enfin les festivals. Pour l'organisation locale, nous visons la suppression totale des bouteilles plastiques et le catering 100% végétarien, ce qui exige une certaine pédagogie avec nos interlocuteurs. Chacun de nos chargés de production a sélectionné 4 spectacles sur ce dernier trimestre, pour bénéficier de 16 tests et être en mesure de faire la bascule en 2024.

**Matthias Leullier :** Aujourd'hui sur tous les festivals, nous mesurons l'impact carbone sur les scopes 1 et 2 en nous donnant des objectifs de réduction ; nous cherchons à diminuer le volume de déchets en plastique au-delà du tri systématique ; nous travaillons au raccordement au réseau électrique ; et nous sommes passés à la vaisselle réutilisable (conformément à la loi). Et sur certaines tournées locales, nous avons réussi d'importantes avancées, comme le recours à l'électrique sur les déplacements de la tournée de Patrice. Même si j'espère que nous parviendrons à monter les tournées les plus « vertes » possibles, il est difficile d'imaginer un cas de figure « régénératif » pour les écosystèmes. Par conséquent notre approche RSE est globale, avec un engagement fort de la direction pour avancer sur les sujets sociaux et sociétaux à égale mesure avec celui de la transition écologique. Diversité, inclusion, bien-être au travail, proximité avec le tissu associatif, qualité de l'expérience PMR, attention aux publics éloignés de la culture... nous déployons des actions sur un champ très vaste.

### POUR CONCLURE, AVEZ-VOUS UN MESSAGE POUR LES AUTRES ADHÉRENTS DU PRODISS ET PLUS LARGEMENT POUR LE MONDE DU LIVE ?

**Matthias Leullier :** Le divertissement est un besoin humain et des artistes continueront à se produire à tout type d'échelle même si on revient à l'âge de pierre. Notre responsabilité est de nous saisir des enjeux environnementaux et sociaux, pour que nos métiers soient le moins destructeurs possibles et pour qu'ils subsistent. La RSE est un moyen pour y parvenir, et souvent vous en faites déjà sans le savoir, il y a juste une marche à gravir !

**Sylvain Baudriller :** Mon credo est l'action de filière : toutes les parties prenantes doivent s'y associer, artistes et dirigeants en première ligne. Par conséquent, le message pourrait être : « Amis producteurs, rejoignez-nous dans ces réflexions pour que nous vous aidions à aborder ce sujet avec les artistes ! ». J'appelle également mes confrères à initier un mouvement : consacrons un pourcentage de notre résultat à la recherche de durabilité et à la transformation de notre activité. Plus nous serons nombreux à opter pour cette forme de ré-investissement dans nos entreprises, plus nous pourrions réfléchir aux modèles, et prendre la parole pour que d'autres nous suivent.



## Ø1.C

# La diversité : un secteur ouvert à tous les profils et tous les parcours

Alors que les métiers des industries culturelles et créatives (ICC) sont en perpétuelle transformation, notamment au gré des évolutions techniques et technologiques, et que la pénurie de talents oblige le secteur à se questionner, le spectacle vivant privé se saisit des questions d'inclusion, de diversité et de parité.

Les objectifs ? Renforcer l'attractivité de nos entreprises pour répondre aux nouvelles attentes des collaborateurs, et en particulier les plus jeunes, attirer des profils aux parcours plus divers mais aussi recruter des compétences nouvelles pour répondre aux orientations nouvelles du secteur.

C'est le sens de l'action du PRODISS auprès de ses adhérents et de ses partenaires, tels que l'Afdas ou l'association Les Déterminés : ouvrir à tous les portes des entreprises du spectacle vivant, mieux faire connaître les métiers du spectacle vivant – à l'image de ce qui a été réalisé lors de l'événement « We are DTR », dont le PRODISS était partenaire en mars 2023 – mais aussi mettre en place les dispositifs de formation adaptés pour les outiller et les accompagner au mieux sur le long-terme.



## La diversité : un secteur ouvert à tous les profils et tous les parcours

ENTRETIENS → Moussa Camara (Fondateur de l'association Les Déterminés) | Laurent Bentata (Directeur général de Stage Entertainment et du Théâtre Mogador, membre du comité Salles du PRODISS)



### Moussa Camara /

Président-fondateur de l'association Les Déterminés

Moussa Camara a grandi dans le quartier Croix-Petit à Cergy, dans le Val d'Oise (95) où il réside encore. Après l'obtention de son bac pro, il a créé sa première association : Agir Pour Réussir. Cette association vise à créer des actions citoyennes et sportives pour rapprocher les habitants et accompagner les jeunes dans leur émancipation. En parallèle, il a créé sa première entreprise d'informatique et de télécommunication. En 2015, il fonde l'association Les Déterminés qui propose d'accompagner les entrepreneurs de demain, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et les milieux ruraux.

« Nous avons toutes et tous la responsabilité de représenter et mettre en lumière toutes les formes de création et tous les talents »

### POURQUOI AVEZ-VOUS CRÉÉ L'ASSOCIATION LES DÉTERMINÉS ?

En créant ma propre entreprise, j'ai été témoin des difficultés auxquelles sont confrontés les entrepreneurs. Le manque de réseau et de financement est un vrai frein pour lancer son projet. Cette expérience m'a fait prendre conscience qu'être accompagné est un impératif ! C'est pourquoi j'ai décidé de créer, en 2015, Les Déterminés.

L'association propose à tous ceux qui ont un projet d'entreprise un programme gratuit de formation et d'accompagnement sur 6 mois. Son objectif est de développer l'entrepreneuriat pour tous et notamment les personnes issues des quartiers prioritaires des villes et celles qui vivent dans les zones rurales en France. Après huit ans d'existence, plus de 10 000 personnes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat et 1 200 porteurs

de projets ont été formés, dont 64 % de femmes. Le nombre d'entreprises encore en vie après 3 ans d'existence s'élève à plus de 800, ce qui est très significatif pour nous. Au-delà de l'axe entrepreneurial, nous développons Mentorat by Les Déterminés, un programme d'accompagnement dédié aux 18-30 ans, dans la réalisation et le développement de leurs projets d'orientation, d'insertion ou encore d'entrepreneuriat.

Depuis 2021, nous avons accompagné plus de 900 jeunes avec un objectif total de plus de 1 600 mentorés en 2023. Notre objectif à travers ce dispositif est de développer par la pratique et le partage d'expérience l'esprit d'initiative du mentoré, ainsi qu'une posture professionnelle adaptée. Enfin, nous construisons des programmes sur-mesure autour de l'employabilité, en partenariat avec de grands groupes afin de former des jeunes éloignés de l'emploi et faciliter leur intégration dans le monde du travail, et sommes à l'origine de lieux d'innova-

tion et de création pour former les jeunes et les sensibiliser à des corps de métiers spécifiques. Nous avons ainsi ouvert il y a un an un incubateur culinaire au pied d'un immeuble à Pontoise dans le Val d'Oise et sommes en train de déployer ce concept dans d'autres domaines, notamment autour des industries créatives et culturelles (ICC).

### QUELS ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR CES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES ?

Nous avons un rôle important à jouer en termes de diversité. Des efforts importants restent à faire pour décloisonner les industries culturelles et créatives et qu'elles s'ouvrent à la diversité. Notre société regorge de talents et c'est notre responsabilité à toutes et tous de les représenter, de mettre en lumière toutes les formes de création.

Que ce soit dans la musique, l'audiovisuel, le jeu vidéo, l'édition... Il faut que nos productions créatives soient représentatives de l'ensemble des territoires. Pour atteindre cet objectif, il faut repenser et revoir les modèles de formations et de recrutement afin de sensibiliser et orienter des populations trop longtemps mises à l'écart. Le PRODISS a, à ce titre, une force de frappe dans le domaine des ICC avec un réseau puissant, un impact clair ainsi qu'un large écosystème. En étant partenaire d'un événement comme We Are DTR, le PRODISS joue un rôle primordial dans la mise en œuvre de ces évolutions. C'est un engagement concret qui apporte une expertise de terrain vitale - notamment avec l'implication de Malika Séguineau, directrice générale du PRODISS, à travers sa participation à la table ronde « Musique et spectacle vivant : métiers d'aujourd'hui et de demain ».

### **JUSTEMENT, EN QUOI CONSISTE CET ÉVÉNEMENT WE ARE DTR, ORGANISÉ LES 18 ET 19 MARS 2023 ? QUELS EN ÉTAIENT LES OBJECTIFS ?**

We Are DTR est un événement qui a été pensé et organisé en partenariat avec l'agence We Are, qui agit en faveur d'un monde créatif plus inclusif. Nous voulions réunir et mobiliser l'écosystème des industries créatives et culturelles le temps d'un week-end pour rendre accessible et faire découvrir au plus grand nombre ce secteur.

En quelques chiffres, ce sont plus de 50 binômes mentors/mentorés qui ont été formés, plus de 100 intervenants qui sont venus témoigner auprès du jeune public et plus de 800 personnes qui ont été mobilisées.

Le décroisement et l'ouverture à la diversité dans les ICC étaient les objectifs phare de cet événement. Nous les avons atteints : un grand nombre de jeunes entrepreneurs ont participé à cet événement et en sont ressortis plus déterminés que jamais.

C'est un événement qui sera naturellement reconduit pour une seconde édition, avec toujours plus d'ambition !



## « La diversité et l'inclusion doivent être des boussoles au quotidien, dans tous les pans de l'entreprise »

**Laurent Bentata /**  
Directeur général de Stage Entertainment et du Théâtre Mogador, membre du comité Salles du PRODISS

Laurent Bentata est directeur général de la filiale France de Stage Entertainment. Ce groupe se spécialise dans la production de comédies musicales et gère également des théâtres dont il est propriétaire. Comptant aujourd'hui 2 000 salariés et 7 millions de spectateurs par an, Stage Entertainment s'est implanté en France en 2005 et a acquis le théâtre Mogador en 2006. Ses revenus émanent de ses activités de production (avec une quinzaine de comédies musicales produites à ce jour) et des activités événementielles ayant lieu dans les salles dont il est propriétaire. Particulièrement impliqué dans les problématiques d'inclusion et de diversité, Laurent Bentata dévoile sa vision pour les années à venir.

### **QUELS SONT À VOS YEUX LES PRINCIPAUX ENJEUX EN TERMES DE RESSOURCES HUMAINES DANS LE SPECTACLE VIVANT ?**

Il y a indéniablement eu un avant et un après Covid. Aujourd'hui, il est très compliqué de recruter, et surtout il est plus difficile de fidéliser les collaborateurs et les comédiens - or, c'est un engagement requis par la longue période d'exploitation de nos productions. Au-delà de la question de l'augmentation des salaires liée à l'inflation, les jeunes ont plus d'attentes et d'exigences en ce qui concerne la qualité de vie au travail : télétravail, RTT, congés...

Le spectacle vivant a toujours été un métier passion mais aujourd'hui cela ne suffit plus. Il faut se pencher sur ce que l'entreprise peut apporter au salarié et sur les leviers d'action dont elle dispose. Le premier est la formation : il est nécessaire d'accompagner les salariés pour les faire grandir avec l'entreprise, d'enrichir leur expérience et leur expertise. Le deuxième est l'information : le maintien de conditions de travail agréables et fluides passe avant tout par une communication interne efficace. C'est dans cet esprit-là que nous avons récemment créé un poste de communication interne. Informer les salariés des projets en cours dans l'entreprise, des chantiers à venir, et des résultats permet de les impliquer dans la réussite de celle-ci.

Enfin, la sensibilisation des salariés passe également par leur prise de conscience de la complexité du champ d'action de l'entreprise. Il y a un mois, nous avons organisé une soirée « vis ma vie », où tous les salariés ont dû occuper des postes d'accueil et de service au public, afin de les sensibiliser à ces rôles essentiels. L'occasion pour tous de réaliser à quel point la réussite est un travail collectif et d'impliquer chacun des collaborateurs. Fidéliser les salariés, c'est donc : informer, mobiliser, motiver. C'est un investissement de long terme, mais qui s'avère payant pour l'entreprise et pour ses salariés.

### **COMMENT FAVORISER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION ?**

C'est une priorité pour nous au niveau du groupe ; la diversité et l'inclusion doivent être des boussoles au quotidien, dans tous les pans de l'entreprise. Pour notre audience, nous avons par exemple mis en place des séances du Roi Lion dédiées aux personnes souffrant de problèmes de vue ou d'audition. Nous souhaitons que ce spectacle, universel par définition, le soit aussi pour son public, avec une ouverture à tous les types de handicap.



Cette ouverture doit également s'appliquer aux salariés. Nous avons notamment participé au programme HOPE (« Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi »), un dispositif gouvernemental favorisant l'intégration des publics réfugiés dans la société et leur insertion dans l'emploi. Nous avons ainsi pu accueillir un réfugié afghan et le former aux métiers de la technique. Je suis très heureux qu'il soit toujours présent au sein de l'entreprise aujourd'hui, en CDI.

Nous menons par ailleurs un projet majeur aux côtés du PRODISS et de l'Afdas notamment. Nous faisons face à un problème de recrutement et de certification des techniciens. C'est pourquoi nous avons pour ambition de créer une nouvelle formation certifiante aux métiers de la technique, proposée au sein des quartiers défavorisés et aux jeunes déscolarisés, en lien avec l'association Les Déterminés, fondée par Moussa Camara. Avec cette formation certifiante, nous serons en mesure de créer un cercle vertueux : faire venir des apprentis techniciens dans nos théâtres, pour recruter de nouveaux profils plus

diversifiés, et participer à la formation de personnes éloignées de l'emploi, qui ont besoin d'un coup de pouce pour trouver un travail ou une formation.

### **QUELLES SONT LES TRANSFORMATIONS MÉTIER À ANTICIPER POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?**

Dans le spectacle vivant, nous sommes avant tout des artisans. Mais les changements technologiques de ces dernières années vont pousser nos métiers à s'adapter. De nombreux métiers n'existaient pas auparavant dans le spectacle vivant, et ceux qui existaient déjà s'en voient transformés. Par exemple, l'analyse des données nous permet aujourd'hui de mieux comprendre qui sont nos spectateurs ; c'est un réel atout dans le pilotage de notre activité. Il en va de même pour l'intelligence artificielle, qui peut avoir un impact significatif à l'avenir.

Il ne faut pas se fermer face à ces évolutions : nous devons continuer à innover pour faire évoluer nos métiers et continuer à répondre au mieux aux attentes de nos publics. Nous y prenons notre part, notamment sur des sujets techniques où la technologie peut représenter un vrai bond en avant. Néanmoins, il ne faut pas tomber dans l'angélisme. Nos métiers sont des métiers d'artisanat, d'orfèvrerie, et nous devons conserver cette passion. Certains modèles économiques sont antinomiques avec le spectacle vivant. C'est le cas du live streaming. Dans le spectacle vivant, l'émotion est avant tout dans la salle, elle passe par l'expérience physique.

La promesse d'un spectacle est de nous faire entrer dans une bulle, de nous permettre de laisser nos soucis à l'extérieur. Le rôle du producteur et de l'équipe d'accueil est essentiel dans ce processus, aussi important que celui du comédien. Le live streaming pourrait nous permettre d'impliquer davantage le spectateur, de casser les codes en rapprochant la scène de la salle ; mais la technologie doit être adaptée aux spécificités du théâtre et ne remplacera par l'émotion live.



## Ø1.d

# Le numérique : nouveaux relais et leviers de croissance, nouveaux risques

Si le numérique est entré plus tardivement dans l'expérience du spectacle vivant que dans d'autres secteurs culturels, il ouvre aujourd'hui de nouveaux usages qui sont autant de relais potentiels de croissance. Si le *livestream* a reculé après la réouverture des lieux de spectacles et que le métavers se profile à un horizon qui reste lointain, la réalité étendue, virtuelle ou augmentée, pourrait entrer plus rapidement dans les usages. Ainsi selon le Baromètre du Live, l'enquête annuelle réalisée par Harris Interactive pour le PRODISS, en septembre 2022, 58% des spectateurs seraient incités à se rendre davantage au spectacle si des expériences interactives ou de réalité augmentée étaient proposées.

Profondément attaché à « l'expérience physique » du live et au lien direct entre les artistes et leurs publics, le PRODISS œuvre toutefois pour que le numérique permette de compléter l'expérience proposée aux publics et bénéficie aux professionnels du secteur sans pour autant nuire à la diversité et à la création musicale.

Au-delà des usages, la révolution numérique à venir concerne aussi les processus internes à nos entreprises avec de nouveaux outils qui pourraient devenir des leviers de croissance. La *blockchain* et les NFT changent les perspectives sur l'activité de la billetterie. Quant à l'intelligence artificielle, elle pourrait être utilisée dans de très nombreux segments des activités de spectacle vivant : dans la commercialisation, le marketing et la communication, l'accompagnement des publics, le son, la lumière ou encore ... la réalité étendue.

Cette révolution numérique ouvre de nouvelles possibilités pour le secteur, qui prend progressivement ses repères avec ces outils et technologies. C'était notamment l'objectif de la participation du PRODISS au festival South by Southwest (SXSW), événement international de référence qui rassemble près de 300 000 participants à Austin, au Texas, et où se rencontrent l'écosystème tech et le monde du divertissement.

Pour que les entreprises de notre secteur, qui sont en très grande majorité des PME, s'emparent de ces différentes technologies numériques et innovantes, l'accompagnement par les pouvoirs publics sera essentiel. Par ailleurs, face à cet essor numérique, le secteur est plus que jamais fragilisé par l'absence de droit de propriété intellectuelle du producteur de spectacles, enjeu détaillé plus loin dans ce rapport.

# 01.d

## Le numérique : nouveaux relais et leviers de croissance, nouveaux risques

ENTRETIEN → Chloé Rochereuil (Cofondatrice du média TARGO)



**Chloé Rochereuil /**  
Cofondatrice du média TARGO

Chloé Rochereuil est cofondatrice de TARGO, studio de réalité virtuelle spécialisé dans la production de documentaires immersifs. Elle en est la directrice artistique, en charge de l'écriture et de la réalisation des documentaires. Aujourd'hui, TARGO compte une quinzaine de documentaires en réalité virtuelle dans son catalogue.

« Le PRODISS peut jouer un rôle de médiateur entre les plateformes de réalité virtuelle et les artistes et producteurs de spectacles »

### EN QUOI CONSISTE UN DOCUMENTAIRE IMMERSIF ?

Le concept d'immersion recouvre trois technologies : la réalité virtuelle, qui nécessite un casque et plonge entièrement l'utilisateur dans le contenu, à 360° ; la réalité mixte, qui utilise un casque, des lunettes, un smartphone ou une tablette pour surimprimer des objets qui s'adaptent à l'environnement de l'utilisateur – duquel il n'est pas coupé comme en réalité virtuelle ; et la réalité augmentée, où les objets apparaissent dans l'environnement mais sans interaction possible. Le point commun entre ces trois types d'immersion est, qu'au contraire de la 2D, ils apportent une notion de profondeur, ils spatialisent le contenu.

La technologie de réalité virtuelle a été mise à disposition du grand public aux alentours de 2015, et l'industrie se développe avec 60 millions de casques vendus à des particuliers. Néanmoins, si les créateurs sont nombreux, le parc de consommateurs équipés est encore relativement restreint et concentré principalement aux États-Unis.

Il y a trois grandes verticales dans les usages de casques de réalité virtuelle, et chaque fabricant de casques met l'accent sur l'une ou l'autre de ces verticales. La première et la plus répandue est le jeu vidéo. La deuxième est de l'ordre de l'utilitaire ou du professionnel : elle facilite le sport ou le travail. Enfin, la troisième verticale est le divertissement : film documentaire ou de fiction, concerts... C'est la spécialisation de TARGO. Les documentaires de TARGO explorent des thèmes grand public : l'histoire, le voyage, la cuisine... L'objectif est de transporter le public dans les films, de l'immerger dans le contenu

grâce à la réalité virtuelle. Nos documentaires permettent de faire des rencontres, de découvrir des lieux qui n'existent plus ou qui sont aujourd'hui fermés au public. Notre catalogue compte à ce jour une quinzaine de documentaires de 15 à 40 minutes, distribués sur les plateformes de streaming de réalité virtuelle, comme celles de Meta aux États-Unis, ou encore Pico en Chine.



## COMMENT EST STRUCTURÉ LE SECTEUR DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE EN FRANCE ET DANS LE MONDE ?

Ce sont les fabricants de casques (dont font partie Meta, Apple, Samsung, Pico, HTC, Google...) qui structurent l'écosystème en proposant du contenu directement accessible sur le matériel via des plateformes de streaming ou des applications. Pour la question du financement, il n'existe pas de modèle unique : tout dépend du pays dans lequel on se trouve et de la verticale à laquelle est rattaché le projet.

Le secteur du jeu vidéo a son propre modèle de financement : il est porté par des studios qui adaptent des jeux préexistants ou bien développent du contenu spécialisé. Le contenu est ensuite acheté, et donc financé, par les consommateurs directement. Pour l'instant, les consommateurs sont moins enclins à acheter des applications de divertissement que de jeu vidéo dans les casques. Dans l'état actuel du marché, il existe peu d'applications « *entertainment* » disponibles à l'achat, et ce sont les fabricants de casques (Meta, Pico, HTC, Apple...) qui financent généralement directement ces contenus. Leur objectif est d'encourager les créateurs de contenu à inventer de nouvelles choses techniquement et narra-

tivement et de pousser l'usage au sein et au-delà des consommateurs actuels de réalité virtuelle. Ce financement s'accompagne généralement d'une exclusivité de plusieurs mois.

À la fin de cette période, commence une nouvelle vie pour le film, le *licensing*. L'objectif est de distribuer largement nos films au sein d'autres plateformes de streaming, dans des cinémas VR ou des lieux spécialisés, dans des festivals qui achètent des droits de diffusion pour une période donnée. Aux financements accordés par les constructeurs de casques peuvent s'ajouter des fonds publics ou des investisseurs privés.



En France, il y a un fort écosystème de créateurs de contenu immersif car le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) fournit de nombreuses aides, ce qui est paradoxal avec le fait qu'il y a peu de consommateurs francophones car les Français sont peu équipés. Les raisons de ce faible taux d'équipement en France sont multifactorielles : il y a une certaine réticence culturelle face aux nouvelles technologies, le prix des équipements reste élevé et le contenu proposé au sein des casques est encore trop *gaming* et anglophone pour toucher un large public.

Mais aujourd'hui, de nouveaux acteurs entrent sur le marché et bousculent le cadre établi en venant mettre l'accent sur le divertissement. C'est le cas d'Apple par exemple, qui vient de lancer son casque, et qui semble vouloir appuyer les usages autour du divertissement passif. Il y a une vraie volonté de diversifier l'audience et de créer plus de contenus grand public. Ce sont

de bons signes pour l'industrie du divertissement immersif mais il faudra encore attendre quelques années avant de voir un développement de ces technologies à grande échelle.

### QUELLE POURRAIT ÊTRE LA PLACE DU LIVE DANS CET ÉCOSYSTÈME ?

La musique a déjà une place de choix sur le marché des casques de réalité virtuelle. Aujourd'hui, il est possible d'assister à des concerts en temps réel sur des plateformes de réalité virtuelle : le live connecte l'environnement virtuel à une réalité et à un événement physique. Retransmettre des concerts en live est néanmoins un vrai défi technologique : il faut mobiliser de nombreuses caméras 360° et assembler en direct leur flux d'images qui proviennent de plusieurs lentilles. C'est un énorme volume de données qui nécessite beaucoup de puissance de calcul et donc des ordinateurs performants. Les contenus autour du spectacle vivant sont largement poussés par les

fabricants de casques, notamment Meta, qui y voit un moyen de créer des rencontres et du lien social dans la réalité virtuelle. Le PRODISS peut jouer un rôle de médiateur entre les plateformes de réalité virtuelle et les artistes et producteurs de spectacles. Il peut sensibiliser ces derniers à l'intérêt de cette technologie et permettre que davantage de concerts ou d'événements soient filmés de manière immersive.

C'est une démarche que nous souhaitons développer avec le PRODISS que nous avons rencontré au festival South by Southwest (SXSW) à Austin aux États-Unis, événement où la technologie et la culture se rencontrent. En 2023, une importante délégation française s'est rendue sur place et cela a été l'occasion pour nous de faire naître des synergies et de créer du lien avec des acteurs aux expertises différentes. Nous pensons que le PRODISS peut faire émerger de nouveaux projets et créer des partenariats entre l'industrie de la musique et TARGO.

# SXSW

## IA GÉNÉRATIVE : la grande tendance mise en avant au festival South by Southwest (SXSW)

**L**e PRODISS était à Austin (Texas), du 10 au 14 mars 2023 pour assister au festival South by Southwest (SXSW). Festival de musique et de cinéma, le SXSW est devenu au fil des ans l'un des rassemblements professionnels les plus avant-gardistes au monde en matière de technologies, notamment dans le champ des industries créatives et culturelles.

Le PRODISS y participait avec une délégation de plus de 50 entreprises françaises menée par Bpifrance et Business France. Une journée organisée par la *French Touch* a mis en lumière les réussites et les start-ups françaises à travers des talks, des démonstrations et des concerts.

De très nombreuses conférences ont traité de l'avenir des technologies et des industries culturelles. Trois enseignements se dégagent :

### 01 / L'Intelligence Artificielle générative – ChatGPT et ses déclinaisons – éclipsent tous les autres sujets

Ces systèmes d'IA capables de générer de nouveaux contenus ont des implications vertigineuses sur les entreprises. Elles pourraient modifier profondément tous les métiers, du design et du marke-

ting jusqu'à la finance et l'assurance, et tous les secteurs, dont le nôtre. Plusieurs artistes ont d'ores et déjà exprimé leurs craintes quant à l'utilisation de l'IA générative dans le domaine de la culture.

### 02 / L'arrivée d'un métavers grand public pointe à un horizon qui reste lointain

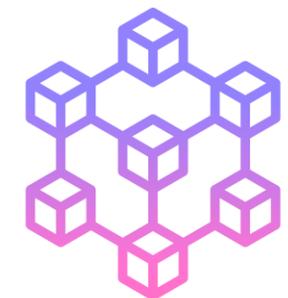
Si de nombreuses expériences de réalité virtuelle étaient proposées au SXSW, les propositions sont encore loin de la dimension « grand public » et restent individuelles pour la plupart. Ces offres se développent principalement aux États-Unis où l'équipement en casques de réalité virtuelle est le plus élevé au monde. En France, on note cependant également des initiatives abouties comme l'expérience « Éternelle Notre-Dame » produite par Orange et une start-up française, Émissive, qui permet notamment une immersion en groupe.

Concernant la musique live, quelques expériences étaient proposées au SXSW. « *In Pursuit of Repetitive Beats* », une production en réalité virtuelle réalisée avec le soutien du British Film Institute (BFI), proposait par exemple une plongée dans l'univers des rave parties illégales dans l'Angleterre de la fin des années 1980. Il semble cependant que beau-

coup reste à faire pour construire des expériences proprement musicales qui s'affranchissent des codes du gaming et qui permettent l'interaction entre un artiste et son public.

### 03 / La Blockchain et les NFT deviennent des infrastructures

Le web change aussi dans son architecture avec l'arrivée du web 3.0 fondé sur la *blockchain* et les NFT, décentralisé et anonyme. En revanche, les usages commerciaux des NFT n'occupent plus le devant de la scène.





---

Une transformation  
qui nécessite  
un accompagnement  
pour s'inscrire  
dans le temps long

## 02.a

# Le besoin d'un opérateur fort, à travers le CNM, pour accompagner les mutations du secteur

Les 12 derniers mois ont été marqués par la réflexion collective autour du financement de la filière, notamment à travers l'avenir du Centre national de la musique (CNM). Une réflexion qui avait en réalité été lancée au moment de l'installation du CNM, début 2020. Le PRODISS n'a cessé de rappeler son attachement à un CNM fort, au service des grandes ambitions partagées pour la filière musicale, et avec un financement équilibré entre le spectacle vivant et la musique enregistrée. Le PRODISS a toujours regretté que l'État installe le CNM sans avoir résolu la question de ses ressources.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les conclusions du sénateur Julien Bargeton, qui plaide, dans son rapport sur « La stratégie de financement de la filière musicale en France » publié au printemps, pour que le CNM dispose pleinement des moyens d'assurer ses missions et de devenir la maison commune de la musique. Il propose pour ce faire de nouveaux leviers de financement, et notamment une contribution de la musique enregistrée à travers les plateformes de streaming gratuites et payantes, dans une logique de solidarité et de redistribution au sein du secteur.

Alors que le président de la République Emmanuel Macron a lui-même appelé, le 21 juin 2023, à « trouver de nouvelles sources de financement internes à la filière », pour que « toutes les plateformes, qui font parfois beaucoup d'argent avec le streaming, nous aident à le redistribuer de la manière la plus intelligente pour financer la création », une fenêtre historique s'ouvre pour créer les conditions d'une filière ambitieuse et prête à répondre aux défis de demain.

# 02.a

## Le besoin d'un opérateur fort, à travers le CNM, pour accompagner les mutations du secteur

ENTRETIENS → Julien Bargeton (Sénateur de Paris)

Gilles Petit (Cofondateur de Little Bros. Productions et membre du comité Producteurs du PRODISS),

Clarisse Arnou (Présidente de l'Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants

– UPFI et dirigeante du label Yotanka)



**Julien Bargeton /**  
Sénateur de Paris

Julien BARGETON est sénateur de Paris et conseiller régional d'Île-de-France. Chargé par la Première ministre Élisabeth Borne d'une mission relative au financement de la filière musicale, il remet son rapport à la ministre de la Culture Rima Abdul Malak le 20 avril 2023. Il y développe une série de propositions visant à pérenniser le Centre national de la musique et à doter la France d'une stratégie ambitieuse pour la filière musicale et l'export de ses talents à l'étranger.

« La France doit rester un grand pays de création et de rayonnement culturel »

### QUELS CONSTATS AVEZ-VOUS DRESSÉ SUR LA FILIÈRE MUSICALE FRANÇAISE ?

**Julien Bargeton :** Historiquement, la filière musicale française ne dispose pas de Centre national, contrairement à ses équivalents du Livre et du Cinéma dont les diverses composantes sont rassemblées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le Centre national du livre (CNL) depuis 1946. Cette « anomalie » a été corrigée au 1er janvier 2020, avec la création du Centre national de la musique (CNM), voulue par Emmanuel Macron.

Toutefois, ce correctif s'est produit lors d'une période tumultueuse et l'installation du CNM comme acteur pérenne au service de la filière a été bousculée par les mesures Covid, les aides exceptionnelles et les crédits d'intervention. Si ces mesures ont été unanimement saluées par la filière, elles relevaient de la gestion de crise et ne laissaient pas préfigurer d'un fonctionnement normal du CNM. Il s'agit donc aujourd'hui de lui donner un cadre stable, tant dans la définition de ses missions que dans le financement de son action, pour en faire le bras armé d'une politique et d'une stratégie française en faveur des musiques. S'agissant de la filière elle-même, nous pouvons noter plusieurs choses. D'abord, la filière musicale est plus fragmentée que les autres

industries culturelles. Cela se traduit par un nombre très important d'organisations professionnelles, segmentées selon des métiers, des activités, des statuts économiques, des visions différentes, parfois des rivalités. Ensuite, l'absence de données partagées entre acteurs rend difficile le travail d'état des lieux comme les prises de décisions. Enfin, l'absence de stratégie commune pour la filière. Au rang des bonnes nouvelles, il faut tout de même ajouter que la crise du disque est dépassée, tandis que celle de la Covid est terminée ; que le streaming, payant ou gratuit, connaît un succès croissant ; que la filière est en bonne santé économique, malgré un déclasserment progressif de la France à l'échelle internationale.



**QUELLES SONT LES GRANDES ORIENTATIONS DE VOTRE RAPPORT ?**

**Julien Bargeton :** Le champ culturel – et par extension celui de la musique – est le terrain d'affrontements de plus en plus agressifs à l'échelle mondiale. Nous voyons bien les stratégies de soft-power culturel déployées historiquement par les États-Unis, mais aussi par la Corée du Sud (K-Pop), le Japon (Manga), désormais la Chine (ByteDance/TikTok)... La France doit rester un grand pays de création et de rayonnement culturel.

Pour produire ce rapport, j'ai auditionné plus de 250 professionnels de la musique afin de proposer une ambition renouvelée et une stratégie pour la filière musicale.

J'ai voulu défendre trois grandes causes :

- 1 l'export et le développement international des créations musicales françaises;
- 2 l'innovation et le numérique;
- 3 la structuration du tissu économique français pour garantir que les centres de décision restent en France, et par là, assurer notre souveraineté culturelle.

Sur le plan économique, et afin de pérenniser le Centre national de la musique, je propose une contribution spécifique de la musique enregistrée, à travers le streaming, qui est désormais son segment le plus dominant et le plus porteur (+13 % entre 2021 et 2022) ; une redéfinition du périmètre de la « taxe billetterie » qui affecte

aujourd'hui des spectacles n'ayant pas ou peu de composante musicale tout en excluant les musiques classiques, contemporaines et traditionnelles ; une remise à plat du fonctionnement du droit de tirage, tout cela aboutissant à une contribution équitable à 1,75 % pour l'ensemble des activités musicales.

**QUELLES SUITES PEUT-ON ENVISAGER ?**

**Julien Bargeton :** Le président de la République a annoncé le 21 juin une concertation à la suite du rapport. Toutes les parties sont entendues. Ensuite, le débat aura lieu au Parlement dans le cadre de la loi de finances 2024. À chacune et chacun de se prononcer en conscience... et en connaissance de cause !

[→ Télécharger le rapport du sénateur Julien Bargeton](#)



Gilles Petit est, avec son frère Matthieu, le cofondateur et dirigeant de Little Bros. Productions qui produit, conseille et accompagne des artistes issus du milieu humoristique et musical dans leur parcours. Il produit – entre autres – les spectacles d'Eva Rami, Franck Dubosc, et Jeanfi Janssens. Gilles Petit est membre du comité Producteurs du PRODISS.



Clarisse Arnou est la gérante du label Yotanka, label musical indépendant, qui accompagne des artistes de la scène française et internationale tels que Kid Francescoli, Stefi Celma, Mesparrow ou Dope Saint Jude. Elle est devenue, en 2022, présidente de l'Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants (UPFI), organisation professionnelle qui fédère plus d'une centaine de labels indépendants.

« Le CNM doit avoir les moyens d'assurer ses missions »

**Clarisse Arnou /**  
Présidente de l'Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants – UPFI et dirigeante du label Yotanka

**Gilles Petit /**  
Cofondateur de Little Bros. Productions et membre du comité Producteurs du PRODISS

**QUELLE EST VOTRE VISION DU RÔLE DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE (CNM) À L'AVENIR ?**

**Clarisse Arnou :** La création du CNM a été un des actes forts du premier mandat d'Emmanuel Macron. Elle est venue répondre à des demandes et des besoins bien identifiés : encourager la création, la prise de risques et la diffusion au sein d'une industrie culturelle et créative qui participe pleinement à la souveraineté culturelle française. Le CNM doit aujourd'hui occuper un rôle moteur dans la préservation de la diversité musicale et la valorisation des productions françaises, y compris à l'étranger, avec un soutien indispensable à l'export.

**Gilles Petit :** Pour le spectacle vivant privé, les aides du CNM aux entreprises et aux projets sont un élément essentiel dans le

fonctionnement du secteur. Elles favorisent la prise de risques économique et artistique, qui est la condition du développement de nouveaux artistes et de projets innovants, et de leur diffusion sur l'ensemble du territoire. Ces aides sont centrales pour les TPE et PME qui doivent faire face aux contraintes inhérentes au modèle économique du spectacle vivant privé : un risque élevé et des marges faibles, avec des surfaces financières réduites.

**Clarisse Arnou :** Au-delà des aides, le CNM doit également adopter un rôle d'expert, capable d'anticiper et accompagner les chocs et les mutations. Cela passe par une mission d'observation (chiffres, études, baromètres, analyses prospectives), qui doit revenir au CNM pour accompagner efficacement l'ensemble de la filière, et en particulier le tissu de petites entreprises qui

doivent comprendre les évolutions rapides de leur écosystème pour être en mesure de s'y adapter.

**COMMENT VOUS POSITIONNEZ-VOUS VIS-À-VIS DES PROPOSITIONS DU SÉNATEUR JULIEN BARGETON DANS SON RAPPORT SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE LA FILIÈRE MUSICALE EN FRANCE ?**

**Gilles Petit :** Nous partageons le diagnostic du sénateur Julian Bargeton d'un financement déséquilibré du CNM au regard de son périmètre d'intervention, et ce, dès son origine. Jusqu'à maintenant, ce financement était en effet particulièrement fragile car insuffisant et surtout asymétrique : en dehors de l'État, et alors que le CNM accompagne l'ensemble des acteurs de la filière musicale, le spectacle vivant musical et

de variété était son unique contributeur à travers une taxe sur la billetterie de ses spectacles ! Il est nécessaire de corriger cette asymétrie par la modification du périmètre de la taxe sur la billetterie, qui doit inclure l'ensemble des secteurs qui bénéficient de l'accompagnement du CNM, et par la mise à contribution des plateformes de streaming, gratuites et payantes, dont le marché est aujourd'hui en croissance.

**Clarisse Arnou :** Nous sommes également favorables à cette proposition. L'industrie phonographique a réalisé sa transition numérique et le modèle économique du streaming bien qu'encore immature en France, est voué à poursuivre son évolution et sa croissance. Présentée par le sénateur Julien Bargeton dans son rapport comme la solution « la plus réaliste, la plus soutenable et la plus cohérente », cette contribution garantirait non seulement d'impliquer tous les acteurs de la musique de manière équitable mais aussi de construire un CNM solide et puissant, permettant d'inscrire la musique dans une dynamique nouvelle incitant à l'investissement, au bénéfice de la diversité artistique, de l'émergence et des publics.

**Gilles Petit :** Enfin, je veux rappeler qu'une réflexion autour du montant des droits de tirage, également évoquée dans le rapport, ne peut être envisagée en dehors du respect d'un équilibre global de financement de la filière, à savoir la contribution de l'ensemble des acteurs entrant dans le périmètre d'intervention du CNM, la refonte du système d'aides sélectives et la prorogation et le renforcement du crédit d'impôt spectacle vivant, devenu indispensable à la vitalité du secteur du spectacle vivant et une condition sine qua non à la pérennité des activités de production.

**CETTE PROPOSITION DE CONTRIBUTION DES PLATEFORMES DE STREAMING EST SOUTENUE PAR LA MAJORITÉ DES ACTEURS DE LA FILIÈRE. QUI S'Y OPPOSE ENCORE ET POUR QUELLES RAISONS ?**

**Clarisse Arnou :** Nous observons une très large unité autour de cette proposition parmi les indépendants, avec le soutien d'une coalition historique de 23 acteurs de la filière musicale, issus du secteur du spectacle vivant comme de la musique enregistrée (AJC, CAMULC, FAMDT, FÉDÉLIMA, FELIN, Ferarock, FNEIJMA, FEVIS, Les Forces Musicales, France Festivals, Futurs composés, Grands Formats, PRODISS, PROFEDIM, SMA, SMC, SN3M-FO, SNAMCGT, SNSP, SPPF, SYNDEAC, UPFI, Zone Franche). Le consensus global est difficile à atteindre dans la structuration du marché telle qu'on la connaît et il est normal d'avoir des intérêts parfois divergents avec les multinationales notamment. Peut-être faut-il accepter le fait qu'un consensus parfait soit inatteignable.

**Gilles Petit :** Plusieurs informations erronées circulent, avec notamment des menaces d'impacts sur le consommateur, l'écosystème économique ou les finances publiques. En réalité avec un taux très faible, de l'ordre de 1,75 %, la contribution « streaming » garantirait l'objectif de rendement (à hauteur de 20 millions d'euros) sans perturber les équilibres économiques des plateformes. Il semble peu probable qu'elle entraîne par elle-même une hausse du prix pour le consommateur, avec des acteurs qui sont déjà engagés dans un mouvement d'augmentation de leurs prix, indépendamment de toute contribution. Enfin, une contribution sur le streaming n'aurait pas d'impact sur les finances publiques. Il faut souligner qu'elle relèverait de l'extension du périmètre d'une taxe existante et non de la création d'une nouvelle taxe affectée.

**Clarisse Arnou :** En raison de l'arrêt RAAP, ce sont environ 15 millions d'euros qui manquent à l'appel du côté de l'action culturelle des organismes de gestion collective (OGC) de producteurs phonographiques. C'est pourquoi une contribution du streaming, reposant sur un principe de mutualisation et de solidarité entre acteurs, permettra d'accompagner durablement le financement de la nouveauté et de la diversité artistique.

[Télécharger ici nos deux communiqués de presse :](#)

[→ Avril 2023](#)

[→ Juin 2023](#)



## Ø2.b

# Droit de propriété intellectuelle : une protection nécessaire des investissements des producteurs dans un modèle fondé sur la prise de risques

La reconnaissance d'un droit du producteur de spectacles sur ses spectacles est un enjeu majeur pour le PRODISS, qui se mobilise pour l'inscrire à l'ordre du jour politique et médiatique. Depuis plusieurs années, le PRODISS alerte sur la nécessité de reconnaître un droit de propriété intellectuelle aux producteurs de spectacles, pour protéger leurs investissements et leur garantir une meilleure maîtrise de l'exploitation des spectacles produits, notamment dans le cadre des captations.

L'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) a publié en juin 2022 un rapport qui, une nouvelle fois, méconnaît ce droit. Aujourd'hui, les producteurs de spectacles sont les seuls à ne pas voir leurs investissements protégés, contrairement aux producteurs phonographiques ou audiovisuels. Le PRODISS reste mobilisé sur cette question majeure, qui s'inscrit dans le cadre plus large de la reconnaissance du rôle du producteur de spectacles dans l'écosystème.

# 02.b

## Droit de propriété intellectuelle : une protection nécessaire des investissements des producteurs dans un modèle fondé sur la prise de risques

ENTRETIENS → Étienne Papin, Stéphanie Foulgoc (Avocats associés au cabinet NEXT)

Pierre-Alexandre Vertadier (Président de Décibels Productions et vice-président du comité Producteurs du PRODISS)



Étienne Papin /  
Stéphanie Foulgoc /

Spécialistes des enjeux juridiques du numérique et de la création, Étienne Papin et Stéphanie Foulgoc ont fondé le cabinet d'avocats NEXT en 2020. Ils accompagnent les producteurs de spectacles depuis de nombreuses années.

« Avec la révolution numérique, instaurer un droit voisin du producteur de spectacles est devenu nécessaire »

### QUEL EST L'IMPACT DES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES SUR LES DROITS DES PRODUCTEURS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

Le droit de la propriété intellectuelle a toujours évolué avec les technologies. L'apparition du disque, puis de la radio, a entraîné des évolutions dans le mode de consommation de la musique qui, auparavant, ne se faisait que dans des salles de spectacles. Même chose pour la télévision qui a permis de visionner des films chez soi, hors des salles de cinéma. Face à ces innovations, la loi a toujours évolué pour accorder aux acteurs de la création des droits voisins au droit d'auteur leur permettant d'autoriser ces nouvelles formes d'exploitations et ainsi, d'être rémunérés.

La logique veut qu'une évolution similaire ait lieu dans le domaine du spectacle vivant. Avec l'apparition et la popularisation des smartphones – qui permettent des captations de plus en plus faciles et de très bonne qualité – et l'essor des plateformes en ligne qui permettent de diffuser et visionner très facilement des captations de spectacles, en totalité ou par extraits, les spectacles font l'objet de nouvelles formes d'exploitation. Non seulement le producteur de spectacles doit pouvoir autoriser ou refuser une captation du spectacle qu'il produit mais, en outre, il doit pouvoir être en mesure d'interdire la diffusion de cette captation.

Pourtant, actuellement, les plateformes hébergent des heures et des heures de spectacles captées sans autorisation des producteurs, et perçoivent les revenus publicitaires générés par l'audience de ces vidéos, sans aucune rémunération pour les producteurs.

### QUELLE EST LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE SPECTACLES AUJOURD'HUI ?

En l'absence de droits de propriété intellectuelle reconnus aux producteurs de spectacles, ces derniers n'ont pas la pleine maîtrise des diverses exploitations qui peuvent être faites sur les réseaux des captations des spectacles qu'ils produisent.

C'est une incohérence par rapport aux droits dont disposent les producteurs de phonogrammes, de vidéogrammes ou, depuis 2019, les éditeurs de presse. Cette incohérence est d'autant plus surprenante que l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) a établi l'année dernière, dans un rapport, les mêmes constats que nous, sans pour autant en tirer les conclusions qui s'imposaient. L'IGAC reconnaît la nécessité d'une protection des investissements des producteurs de spectacles, mais préconise la contractualisation, c'est-à-dire une discussion de gré à gré, à l'octroi d'un droit voisin au motif que cela entraînerait une prétendue complexité juridique pour des conséquences économiques que l'IGAC qualifie de « modiques ».

Cette réponse n'est pas satisfaisante. La contractualisation implique une négociation et donc un rapport de force. C'est précisément parce que l'on fait actuellement le constat que, dans un projet de captation de spectacle, les forces en présence sont déséquilibrées, que l'instauration d'un droit qui s'imposera au contrat est nécessaire. Sans droit sur lequel s'appuyer, les producteurs de spectacles vivants se retrouvent en position défavorable dans ce rapport de force. À l'égard des plateformes, le plus souvent exploitées par des sociétés basées à l'étranger, il est illusoire de croire que la négociation puisse se faire de gré à gré. Seule la loi peut protéger.

**PEUT-ON TOUTEFOIS NOTER DES AVANCÉES ?**

Aujourd'hui, la valeur générée par un spectacle doit être protégée contre toute appropriation faite par des tiers sans l'autorisation du producteur qui prend seul les risques de la production. Grâce à l'action du PRODISS, au début des années 2010, les producteurs ont obtenu que soit adoptée une loi qui protège leur billetterie contre les actes de commercialisation non-autorisés par eux. Il s'agit de l'article 313-6-2 du code pénal.

Cet article participe à la protection des investissements et des risques pris par les producteurs.

Il est nécessaire d'aller plus loin car nous voyons que la valeur générée par un spectacle ne se limite plus à la vente des droits d'accès. Les captations licites ou sauvages génèrent du trafic sur les réseaux sociaux et des revenus publicitaires pour ces réseaux sociaux.

Il n'est pas normal que les producteurs ne disposent pas d'un droit de propriété intellectuelle pour pouvoir s'y opposer facilement.



**LE 29 MARS 2023, LE PRODISS A OBTENU LA CONFIRMATION DÉFINITIVE DE L'INTERDICTION FAITE À GOOGLE DE VENDRE DES GOOGLE ADS À DES OPÉRATEURS COMMERCIALISANT DES BILLETS DE SPECTACLES SANS AUTORISATION DES PRODUCTEURS.**



En 2018, le PRODISS s'était rapproché de Google pour lui demander de cesser de diffuser des publicités pour des services illicites de commercialisation de billets de spectacles. Ces publicités concernaient des sites tels que Viagogo, Stubhub ou Paris Event Ticket.

Google est devenu incontournable pour débiter tout achat en ligne, notamment les billets de spectacles. Le PRODISS et ses adhérents ne pouvaient laisser les spectateurs en situation de se faire escroquer par un simple clic sur les annonces publicitaires qui les dirigeaient vers des sites non autorisés.

Le tribunal, en première instance, et la cour d'appel de Paris ont décidé qu'en refusant de mettre en place les mesures qui s'imposaient pour empêcher les opérateurs non-autorisés de diffuser des publicités sur son service, Google avait engagé sa responsabilité à l'égard des producteurs représentés par le PRODISS.

C'est une décision de justice importante obtenue par le PRODISS qui s'inscrit dans la suite de l'adoption, en 2012, de l'article 313-6-2 du code pénal protégeant les producteurs contre les opérateurs illicites de billetterie.



« Par philosophie, et par souci de nous protéger de ce que pourrait être le monde numérique de demain, la reconnaissance des droits des producteurs de spectacles s'impose »

Pierre-Alexandre Vertadier / Président de Décibels Productions et vice-président du comité Producteurs du PRODISS

Pierre-Alexandre Vertadier est le président de Décibels Productions, société qui produit des concerts, des spectacles d'humour et de musique, et vice-président du comité Producteurs du PRODISS. Rattachée à des artistes majeurs du paysage musical francophone, Décibels Productions a pour vocation de produire toutes les musiques pour tous les publics. Son catalogue d'artistes compte des noms aussi divers que Jeanne Cherhal, Soprano, Michel Polnareff ou Hyphen Hyphen.

**QUELLE PLACE OCCUPENT LES PRODUCTEURS DE SPECTACLES VIVANT DANS LES INDUSTRIES CULTURELLES MUSICALES ? DE QUELLE RECONNAISSANCE DISPOSENT-ILS ?**

La place du producteur de spectacles est difficile à estimer à plusieurs titres. Premièrement, il n'y a pas de hiérarchie, ce qui fait que nous avons une place « à part », que la méconnaissance de notre métier a contribué à pérenniser. Cela change doucement. Les maisons de disques, les groupes industriels et les groupes médias se sont intéressés à ce que nous faisons. Les révolutions promises – les concerts d'avatars et les streamings d'artistes dans leur salle de bain – n'ont pas eu les effets annoncés. Les deux années de Covid ont même confirmé un fait : la scène est une valeur refuge. L'appétence et l'envie de voir des

concerts sont restées plus vives que jamais. L'artiste sur scène reste tangible. Et le lien avec le public est toujours un incontournable. Quant à la reconnaissance de notre travail, le PRODISS est à l'origine de nombreuses avancées qui ont permis de populariser et structurer la profession.

Nous nous sommes professionnalisés et avons mené des luttes communes importantes, avec une certaine réussite. Mais des progrès restent à faire pour gagner encore en visibilité. La connaissance du métier de producteur de spectacles progresse lentement, mais nous avons montré aux pouvoirs publics, au public et aux artistes que les producteurs apportaient une réelle valeur ajoutée.

**LE RAPPORT DE L'IGAC SEMBLE ÉTABLIR DES CONSTATS SIMILAIRES À CEUX FORMULÉS PAR UNE GRANDE PARTIE DES PRODUCTEURS DE SPECTACLE VIVANT, MAIS DÉCLINE TOUTE NÉCESSITÉ DE RECONNAISSANCE D'UN DROIT DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES SUR LES SPECTACLES. COMMENT L'AVEZ-VOUS REÇU ?**

Le rapport de l'IGAC a été une telle déception ! La reconnaissance de ce droit de propriété intellectuelle aurait été la reconnaissance de cette plus-value. J'ai participé aux auditions pour ce rapport avec la sensation que mes interlocuteurs me comprenaient. Cela fait 20 ans que nous avons les mêmes demandes : la reconnaissance de notre investissement et de notre droit de création, en tant qu'apporteur de valeur.



Le droit de propriété intellectuelle serait - tout simplement - la concrétisation juridique de cette valeur et la protection de notre investissement. Je pense qu'indépendamment d'une certaine méconnaissance de notre métier, il y a une absence de volonté de reconnaître un droit de propriété intellectuelle. Pour moi - mes collègues ne seront peut-être pas d'accord - c'est plus une question de principe que d'argent, du moins à l'heure à laquelle je parle. Car nous gardons l'exclusivité de la production du spectacle des artistes, et les captations sont pour l'instant minimes.

Toutefois, si un débouché commercial ambitieux apparaissait, nous serions laissés sur le carreau. C'est d'autant plus incompréhensible que les maisons de disque embauchent des musiciens, enregistrent et produisent un disque et disposent de ce droit voisin ; alors que nous, qui investissons beaucoup d'argent et embauchons les mêmes musiciens et les mêmes créateurs pour répéter nos spectacles, en sommes privés...

Par philosophie, et aussi par souci de nous protéger de ce que pourrait être le monde numérique de demain, la reconnaissance des droits des producteurs de spectacles s'impose.

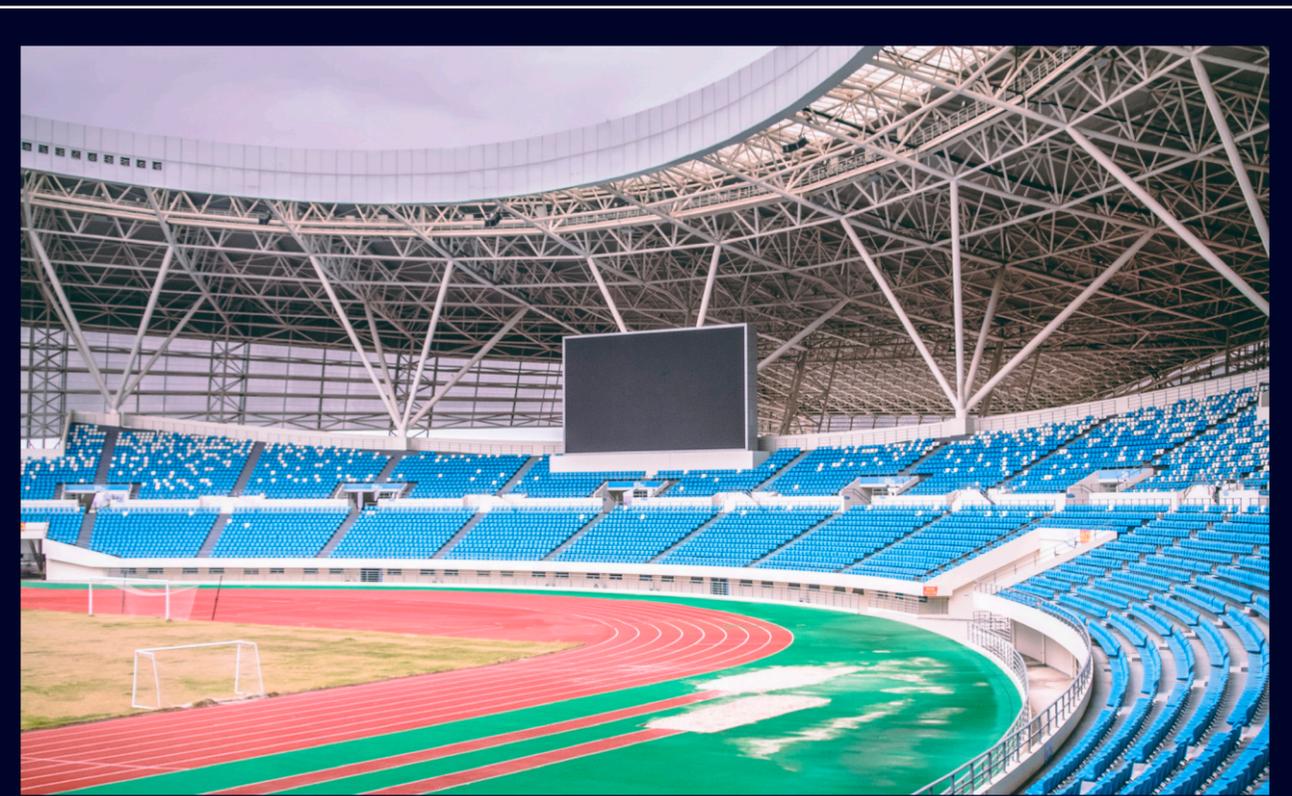
**QUELLE EST LA SITUATION JURIDIQUE DES PRODUCTEURS DE SPECTACLE VIVANT À L'HEURE ACTUELLE ? DE QUELLES PROTECTIONS DISPOSENT-ILS ?**

Quand nous produisons un concert, que nous le créons, la plupart du temps nous n'avons pas les droits de fixation, qui protègent tout enregistrement réalisé à partir de la prestation vivante de l'artiste interprète, car les artistes ont souvent cédé leurs droits en amont à d'autres : maisons de disque, producteurs audiovisuels, etc. Autrement dit, nous sommes déjà exclus du cadre juridique.

Les producteurs de spectacles qui font déjà de la production audiovisuelle sont nombreux, mais l'octroi du droit de propriété

intellectuelle permettrait à ceux qui n'en font pas d'être quand même protégés. Nous ne sommes pas protégés depuis des années et pourtant nous continuons à produire, développer, créer...

Mais sans reconnaissance juridique de nos droits, nous n'avons aucune protection dans un contexte qui peut facilement être bousculé par des innovations, par exemple numériques.



**JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 : DES PERSPECTIVES SOMBRES POUR LE SECTEUR QUI APPELLENT UN SOUTIEN DE L'ÉTAT**

Dans un secteur à l'équilibre fragile, les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 viennent assombrir les perspectives économiques d'une grande partie des entreprises. La circulaire signée fin 2022 par Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture, et Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, fixe un cadre visant à permettre de concilier vie culturelle et sportive pendant la période des JOP, et ce après la mobilisation des élus locaux et des acteurs culturels dont le PRODISS. Mais de nombreuses incertitudes demeurent encore concernant la saison 2024 des festivals.

Si des échanges ont pu avoir lieu entre les préfets et les organisateurs de festivals, force est de constater que des engagements fermes n'ont pas encore été pris pour tous les festivals. Si des ajustements

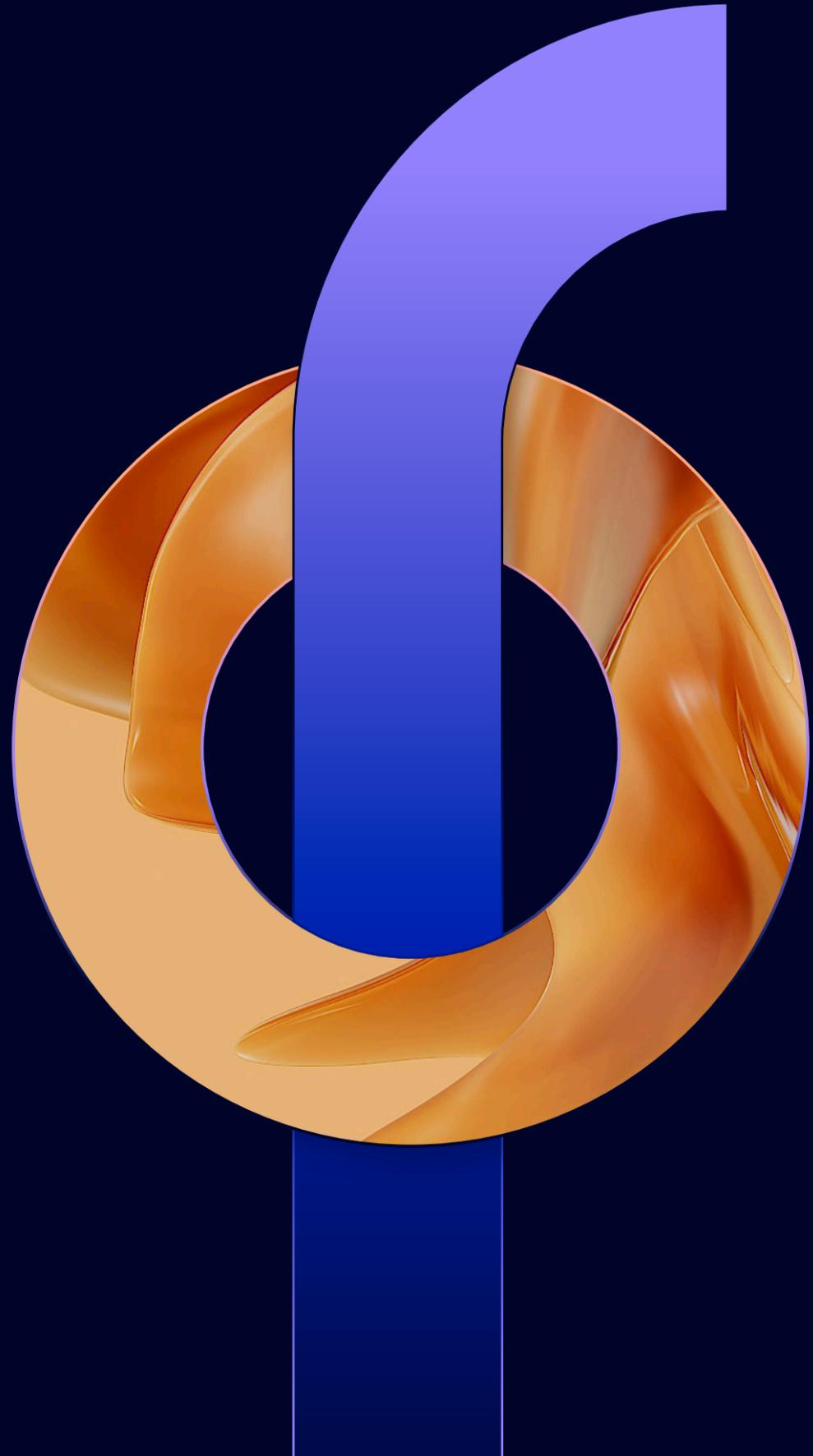
ont pu être trouvés pour certains événements, au prix d'une modification des dates qui a parfois des conséquences importantes sur la programmation, d'autres événements sont encore en attente de réponses, et pourraient être annulés faute de solutions positives. Les organisateurs de ces événements devront être accompagnés par l'État pour éviter des conséquences potentiellement dramatiques pour leurs entreprises, mais aussi pour les écosystèmes locaux qui en dépendent.

De même, l'utilisation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques des stades et des arenas habituellement utilisés pour les tournées d'artistes majeurs français et internationaux génère un manque à gagner particulièrement important pour les producteurs de spectacles, pour qui il s'agit d'une période cruciale de l'année, mais aussi plus largement pour la filière,

les dates perdues ne pouvant être reportées. Les pertes sont ainsi évaluées au minimum à 250 M€ de recettes de billetterie, 10 M€ de taxe fiscale perçue par le CNM et 20 M€ de pertes de droits d'auteur collectés par la SACEM. Des montants destinés à profiter aux acteurs de la filière musicale dans son ensemble et qui ne pourront donc pas être redistribués pour financer la création et la diversité musicale.

Ce manque à gagner, d'une ampleur colossale, ne pourra être absorbé par les entreprises du secteur et appellera également une réponse du gouvernement pour réparer le préjudice subi. Il doit aussi appeler plus largement à une réflexion sur une large concertation et l'implication en amont des acteurs économiques concernés dans des cas similaires à l'avenir.

[→ Télécharger l'instruction interministérielle](#)



## 03

# Rapprochement du PRODISS avec le SNDTP et le CAMULC

Une représentation  
renforcée  
du secteur  
du spectacle  
vivant privé

En 2024, le PRODISS, le Syndicat national du théâtre privé (SNDTP) et le Syndicat National des Cabarets Music-halls et Lieux de Création (CAMULC) se rapprocheront pour donner naissance à la première organisation professionnelle du spectacle vivant privé en nombre d'entreprises et en masse salariale.

Pour ces trois organisations patronales, ce rapprochement doit permettre d'améliorer encore les services rendus aux adhérents et de défendre avec plus de poids leurs intérêts auprès de leurs interlocuteurs, et notamment des pouvoirs publics.

C'est une nouvelle perspective qui s'ouvre pour le PRODISS avec de nouveaux interlocuteurs, de nouveaux adhérents et de nouveaux enjeux, mais toujours au service des entreprises du spectacle vivant privé, avec une ambition commune : leur donner les moyens de pouvoir investir dans des projets artistiques, de toute nature, et contribuer ainsi à la diversité culturelle en France.

# 03

## La fusion du PRODISS avec le SNDTP et le CAMULC

ENTRETIEN → Caroline Verdu, présidente du SNDTP, Philippe Lhomme, président du CAMULC et Olivier Darbois, président du PRODISS



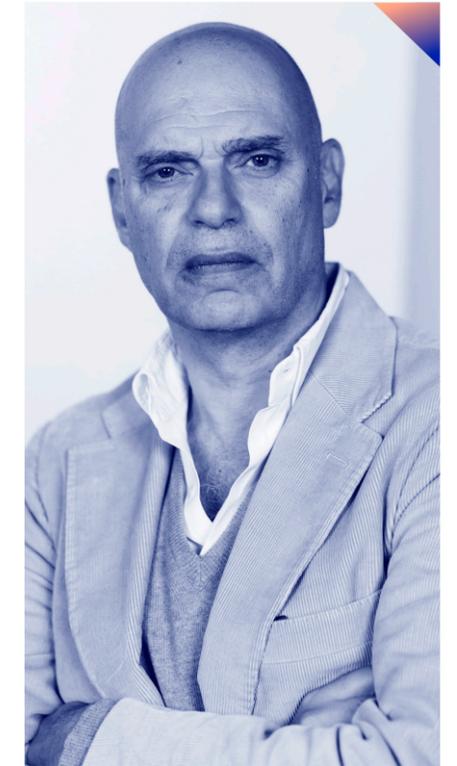
**Caroline Verdu /**  
Présidente du Syndicat national des théâtres privés (SNDTP)

Caroline Verdu est présidente du Syndicat National du Théâtre Privé (SNDTP). Elle est également directrice du Théâtre de la Pépinière et secrétaire générale de l'ASTP. En 2023, elle est élue au Comité Directeur du SNDTP et à la présidence du syndicat.



**Philippe Lhomme /**  
Président du Syndicat National des Cabarets Music-halls et Lieux de Création (CAMULC)

Philippe Lhomme, président du Syndicat National des Cabarets Music-halls et Lieux de Création (CAMULC) depuis 2017. Il est aussi président du Crazy Horse Group depuis 2005. À la tête d'une société d'investissement, il est impliqué dans la création de plusieurs structures dans les médias et la communication. En 1991, il participe à la création de Canal + en Belgique. Philippe Lhomme a continué à développer une forte influence dans les secteurs de la communication, des médias et des loisirs.



**Olivier Darbois /**  
Président du PRODISS

Olivier Darbois est président du PRODISS depuis 2018. Il a rejoint Co-Pro Sa en 1988, qui deviendra CORIDA SA en 1991, et dont il est aujourd'hui directeur général. En trente ans, CORIDA et ses quatre principales filiales - The Talent Boutique, Pi-Pole, Super et La Cigale (salle de concert parisienne) - sont devenus un groupe indépendant majeur dans la production et l'accueil de spectacles en France. En tant que Producteur, le groupe CORIDA conçoit et accompagne les tournées de ses artistes français, (Christine & the Queens, Charlotte Gainsbourg...). Le groupe accueille aussi un grand nombre d'artistes Internationaux, tels que Kraftwerk ou Eric Clapton.... Enfin, CORIDA est co-fondateur et associé du festival We Love Green à Paris.

# « Cette nouvelle entité regroupera de très loin le plus grand nombre d'entreprises et la plus grande masse salariale du spectacle vivant privé en France »

## POURQUOI CE RAPPROCHEMENT VOIT-IL LE JOUR ?

**Caroline Verdu** : Le rapprochement du SNDTP avec le CAMULC et le PRODISS consacre l'aboutissement d'un long travail collectif. Attractivité et retour des publics, financement de la création, défense des intérêts de tous ceux qui participent à la production et à la diffusion de spectacles... nous avons de multiples problématiques et enjeux similaires, qui nous rassemblent et nous incitent à mutualiser nos forces, notamment avec un syndicat comme le PRODISS, qui bénéficie d'une forte influence. Le SNDTP avait à cœur de créer une grande organisation commune au spectacle vivant privé, à l'édifice de laquelle chacune des trois composantes du secteur peut apporter sa pierre. Avec nos expertises, nos spécificités et notre passion, nous pouvons porter une voix qui résonnera plus fort. L'objectif de cette fusion est également de pallier la fragmentation de l'écosystème qui rend nos combats moins lisibles auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique, et qui peut, à terme, devenir contreproductive.

**Philippe Lhomme** : Dès sa création, le CAMULC s'était fixé comme objectif de tenter de rapprocher les divers syndicats professionnels du spectacle vivant. Nous étions en effet persuadés qu'il y avait plus à gagner en étant unis que séparés. Aussi, le CAMULC a très vite milité pour un rapprochement, le plus vaste possible, de ces syndicats. Dès fin 2016, le CAMULC a créé avec le SNDTP la fédération SCÈNES. Puis, le COVID est arrivé ; pour défendre les intérêts des entreprises du spectacle vivant, une coalition de fait s'est constituée entre le PRODISS, le SNDTP et le CAMULC. Le travail réalisé entre nous a apporté la démonstration de ce que l'on pouvait obtenir en parlant d'une seule voix.

**Olivier Darbois** : L'union dans la diversité est l'ADN historique du PRODISS, qui rassemble depuis sa création quatre grandes familles de métiers (producteurs de spectacles, diffuseurs, festivals, salles) sur tout le territoire. Aujourd'hui, nous allons plus loin, car les enjeux appellent à un changement d'échelle. En effet, dans un contexte de constantes évolutions et surtout de transitions importantes, qu'elles soient numériques ou écologiques, parler d'une voix unie pour défendre des intérêts communs est essentiel. Si, en temps de crise, ce rapprochement s'est fait en toute logique, il est désormais important de l'ancrer dans la durée et de créer un grand syndicat du spectacle vivant privé, qui représente toutes ses esthétiques et toutes ses formes, tout en conservant les spécificités qui sont propres à chacun de nos métiers. Nous nous unissons sous la bannière de ce qui fait notre force et notre singularité : rassembler les publics et leur proposer, à travers la scène, une expérience irremplaçable.

## QU'EN ATTENDEZ-VOUS ?

**Olivier Darbois** : Cette nouvelle entité regroupera de très loin le plus grand nombre d'entreprises et la plus grande masse salariale du spectacle vivant privé en France. Cette représentativité accrue nous permettra de peser plus fort pour défendre nos combats communs. Nous voulons être un syndicat qui compte parce qu'il pèse, mais aussi par la force de nos projets de fond au service de nos adhérents : un syndicat constructif, qui formule des propositions et qui accompagne durablement les transformations du secteur.

**Caroline Verdu** : Nous sommes des entreprises individuelles, souvent de petite taille, proches à la fois de nos salariés permanents mais aussi des intermittents, des techniciens, comme des artistes. Nous nous mobilisons tous collectivement pour porter nos combats. Le SNDTP souhaite que cette nouvelle entité favorise une meilleure représentativité et une plus grande visibilité de tous les acteurs aussi bien à l'externe qu'en interne. En effet, ce rapprochement nous permettra d'avoir plus de poids dans le débat public et nous donnera aussi les moyens de proposer un accompagnement plus poussé à nos adhérents, d'élargir nos champs de compétences et dessiner de nouvelles perspectives. C'est quelque chose que nous valorisons et que nous souhaitons absolument conserver, à une nouvelle échelle.

**Philippe Lhomme** : Nous attendons de ce grand syndicat la création d'une force commune pour défendre le spectacle vivant privé dans toutes ses composantes, mais aussi que cette organisation soit flexible et évolutive, de manière à être capable de s'adapter aux différentes évolutions de nos métiers et du contexte institutionnel à venir (rapprochement de branches, CNM...). Nous n'en oublions pas pour autant la valorisation du secteur des cabarets, une mission que nous nous sommes donnée dès la création du CAMULC et que nous veillerons à poursuivre avec l'appui de nos partenaires au sein de ce grand syndicat.

## QUELS SONT LES GRANDS COMBATS QUE VOUS PORTEREZ D'UNE VOIX COMMUNE ?

**Philippe Lhomme** : Après la constitution de ce grand syndicat, tous les combats, grands ou petits, seront portés d'une voix commune. L'objectif prioritaire sera que le spectacle vivant privé puisse se développer et s'adapter aux défis de demain, tout en bénéficiant d'outils efficaces pour faciliter le travail des entreprises qui en constituent le terreau. Aussi, nous allons réunir nos forces pour travailler sur les grands sujets qui se présentent à nous : le financement et le développement du CNM, le crédit d'impôt spectacle vivant, la transition écologique, l'IA...

**Caroline Verdu** : Nous porterons en effet les mêmes combats que ceux que nous portions auparavant, avec autant de conviction mais avec une portée plus large. Nous sommes mobilisés pour promouvoir et diffuser l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Pour améliorer le financement de

nos deux fonds de soutien distincts que sont le CNM et l'ASTP, dans une logique de soutien économique à nos filières mais pas de subventionnement, car nous sommes des entrepreneurs privés et tenons à le rester ! Nous travaillons sur les questions de diversité de programmation, d'accessibilité, pour renforcer les liens entre les publics, les artistes et l'ensemble des professionnels, qui sont au cœur de notre activité. Nous continuerons et approfondirons ces engagements. Cette fusion doit être un outil de développement, un levier d'attractivité d'évolution de nos métiers et de nos entreprises, dans un contexte où le secteur du spectacle vivant connaît des difficultés de recrutement sur certains métiers, malgré l'attractivité de notre secteur. Le nouveau syndicat devra s'emparer de plusieurs enjeux majeurs : la RSE et plus spécifiquement les défis écologiques - qui demandent des moyens importants et une mobilisation forte, et auxquels nous répondrons mieux grâce à ce rapprochement ; la maîtrise de la data et plus largement, l'enjeu de la transition numérique.

**Olivier Darbois** : Nous défendrons toutes les aspirations du spectacle vivant privé et de l'ensemble de nos adhérents, tout en continuant de porter nos combats phares tels que le financement de la filière musicale pour favoriser la diversité des acteurs et des projets, ou encore la reconnaissance du droit du producteur de spectacle. Cette voix unique nous permettra également de mieux faire connaître notre univers et les spécificités du spectacle vivant privé, fondé sur la prise de risque et l'investissement : être mieux connus pour être mieux reconnus. Elle doit également servir à l'expression de notre fierté collective de défendre une vision populaire du spectacle vivant privé, qui rassemble chaque année plusieurs dizaines de millions de spectateurs. Nos métiers permettent de tisser ce lien si unique entre les artistes et le public ; soyons-en fiers !

## Le PRODISS C'EST :

- 1 Un syndicat créé en 1984
- 2 1<sup>er</sup> syndicat représentatif sur la branche du spectacle vivant privé
- 3 372 adhérents, qui représentent :
  - 2,1 milliards d'euros de chiffres d'affaires
  - 46% des salariés du secteur

## Le SNDTP C'EST :

- 1 Un syndicat créé en 1936
- 2 Près de 110 adhérents, qui représentent :
  - Les théâtres producteurs et les producteurs/tourneurs
  - Près de 80% de chiffre d'affaires de l'activité théâtrale privée au regard de la taxe fiscale ASTP générée par leurs spectacles à Paris et en régions
  - Des emplois permanents nombreux

## Le CAMULC C'EST :

- 1 Un syndicat créé en 2016 par 9 cabarets emblématiques de Paris et des régions
- 2 100 adhérents sur un secteur composé d'environ 200 cabarets
- 3 Environ 5 000 salariés dont plus de 40% de salariés permanents y compris des artistes
- 4 Un chiffre d'affaires du secteur de 230 millions

# Notre organisation

Notre organisation repose sur un socle composé de trois instances statutaires. Elles assurent le traitement des enjeux de l'ensemble des métiers qui les composent.

## 01

### Le Bureau du PRODISS

Détermine les grandes orientations du syndicat, sous l'impulsion des huit élus et du Président issus des quatre comités métiers qui y siègent.

## 02

### Les quatre comités métiers

Réfléchissent aux enjeux de leurs métiers et sont une courroie de transmission vers le Bureau et les adhérents.

## 03

### L'équipe permanente

Dirigée par Malika Séguineau. La directrice générale élabore la stratégie en lien avec le Bureau et se charge de la mise en œuvre grâce à une équipe mobilisée au quotidien.

# 01 | LE BUREAU DU PRODISS

## COMPOSITION

**OLIVIER DARBOIS**  
CORIDA  
Président du PRODISS

**PIERRE-ALEXANDRE VERTADIER**  
DÉCIBELS PRODUCTIONS  
Vice-président du comité Producteurs

**FRÉDÉRIC SAINT-DIZIER**  
LES PRODUCTIONS LABEL LN  
Vice-président du comité Diffuseurs

**AURÉLIEN BINDER**  
PLEYEL GESTION  
Vice-président du comité Salles et Trésorier

**MARIE SABOT**  
WLG SAS – WE LOVE GREEN  
Vice-présidente du comité Festivals

**SOPHIE HAZEBROUCQ**  
RUQ SPECTACLES  
Déléguée du comité Producteurs

**JULIEN LAVERGNE**  
AZ PROD  
Délégué du comité Diffuseurs

**SÉBASTIEN VIDAL**  
LE DUC DES LOMBARDS  
Délégué du comité Salles

**CHRISTOPHE DAVY**  
RADICAL PRODUCTION  
Délégué du comité Festivals

# 02 | LES 4 COMITÉS MÉTIERS

## COMITÉ PRODUCTEURS

**OLIVIER DARBOIS**  
CORIDA  
Président

**PIERRE-ALEXANDRE VERTADIER**  
DÉCIBELS PRODUCTIONS  
Vice-président

**CLOTAIRE BUCHE**  
JUNZI ARTS

**SOPHIE HAZEBROUCQ**  
RUQ SPECTACLES  
Déléguée

**PIERRE-PASCAL HOUEBINE**  
FURAX

**ANGELO GOPEE**  
LIVE NATION SAS

**OLIVIER POUBELLE**  
ASTERIOS SPECTACLES

**GILLES PETIT**  
LITTLE BROS. PRODUCTIONS

## COMITÉ DIFFUSEURS

**FRÉDÉRIC SAINT-DIZIER**  
LES PRODUCTIONS LABEL LN  
Vice-président

**JULIEN LAVERGNE**  
AZ PROD  
Délégué

**SYLVAIN BAUDRILLER**  
BLEU CITRON PRODUCTIONS

**OLIVIER CAUCHON**  
DIOGÈNE

**CHARLOTTE GUIOT**  
ARACHNÉE CONCERTS

**RABAH HOUIA**  
SUD CONCERTS

**MAXIME DEMOUVEAUX**  
TU M'ÉTONNES PRODUCTIONS

**CLAIRE DENAY**  
D2P SPECTACLES

## COMITÉ SALLES

**AURÉLIEN BINDER**  
PLEYEL GESTION  
Vice-président

**SÉBASTIEN VIDAL**  
LE DUC DES LOMBARDS  
Délégué

**LAURENT BENTATA**  
STAGE ENTERTAINMENT

**CYRILLE BONIN**  
SAS TRANSMISSION  
LE TRANSBORDEUR

**LAURENT DE CERNER**  
L'OLYMPIA

**SYLVIE LIOGIER**  
ZEN GESTION  
ZENITH DE SAINT-ÉTIENNE

**JESSICA MAGNANI**  
SPL OCCITANIE EVENTS  
SUD DE FRANCE ARENA

**RAPHAËLLE PLASSE**  
PARIS LA DÉFENSE ARENA

## COMITÉ FESTIVALS

**MARIE SABOT**  
WLG SAS – WE LOVE GREEN  
Vice-présidente

**CHRISTOPHE DAVY**  
RADICAL PRODUCTION  
Délégué

**ARMEL CAMPAGNA**  
LIVE NATION FRANCE FESTIVALS

**DOMINIQUE DELORME**  
LES NUITS DE FOURVIÈRE

**MATTHIEU DUCOS**  
GARACA  
ROCK EN SEINE

**PAUL LANGEAIS**  
MYSTER BLACK PRODUCTIONS  
FESTIVAL BEAUREGARD

**STEPHANE METAYER**  
ADAM CONCERT

**MARIE RIGAUD**  
LE PRINTEMPS DE PEROUGES

# 03 | LES RÉFÉRENTS PRODISS EN RÉGION EN 2023

Les adhérents du PRODISS sont présents sur tout le territoire : producteurs, diffuseurs, salles et festivals participent tous de la diffusion des spectacles et contribuent aux essors économique, social et culturel des territoires. Depuis 2020, le Bureau du PRODISS a souhaité nommer des référents au sein des 13 régions, assurant ainsi une articulation dynamique entre les spécificités du spectacle vivant privé et les enjeux de politiques locales.

**Les délégués en région ont deux missions principales de coordination et de transmission d'informations :**

- en interne vis-à-vis des adhérents implantés dans leurs régions, en étant un contact privilégié favorisant les échanges avec le syndicat ;
- en externe, vis-à-vis des pouvoirs publics (des élus de la région, des collectivités territoriales, des instances déconcentrées de l'État, ...), en remontant les informations locales au syndicat et en promouvant la visibilité du syndicat en région.

**Nos délégués régionaux :**

## Auvergne-Rhône-Alpes

**CYRILLE BONIN**  
SAS TRANSMISSION  
LE TRANSBORDEUR

**CHARLOTTE GUIOT**  
ARACHNÉE CONCERTS

**SYLVIE LIOGIER**  
ZEN GESTION  
ZENITH DE SAINT-ETIENNE

## Bourgogne-Franche-Comté

**KARINE RIPERT**  
ZENITH DE DIJON

**JEAN-PAUL ROLAND**  
TERRITOIRES DE MUSIQUES  
LES EUROCKÉENNES DE BELFORT

## Bretagne

**YVES BARRE**  
CITEDIA-LE LIBERTE

**OLIVIER CAUCHON**  
DIOGÈNE

## Centre-Val de Loire

**JULIEN LAVERGNE**  
AZ PROD

## Grand Est

**CLAUDE-JEAN ANTOINE**  
NANCY JAZZ PULSATIONS

**FRÉDÉRIC SAINT-DIZIER**  
LES PRODUCTIONS LABEL LN

**SYLVIE CHAUCHOY**  
ZENITH DE STRASBOURG

## Hauts-De-France

**ARMEL CAMPAGNA**  
LIVE NATION FRANCE FESTIVALS

**FLORENT DECROIX**  
AGDL PRODUCTIONS

**MAXIME DEMOUVEAUX**  
TU M'ETONNES PRODUCTIONS

## Normandie

**PAUL LANGEAIS**  
MYSTER BLACK PRODUCTIONS  
FESTIVAL BEAUREGARD

**PATRICK LEUDIERE**  
PREMIER RANG

**SYLVIE DUCHESNE**  
ZENITH DE CAEN

## Nouvelle-Aquitaine

**CHRISTOPHE BOSQ**  
3C

**HAUDE HELLIO**  
LES FRANCOFOLIES DE LA ROCHELLE

**DAVID MOISON**  
ARKEA ARENA

**SEBASTIEN BELLEC**  
PEEL PRODUCTIONS

**SAMUEL VINCENT**  
SAS BELLE FACTORY

## Occitanie

**SOPHIE LEVY VALENSI**  
BLEU CITRON PRODUCTIONS

**JESSICA MAGNANI**  
SPL OCCITANIE EVENTS  
SUD DE FRANCE ARENA

**MARTINE VICERIAT**  
MONTPELLIER EVENTS  
ARENA DE MONTPELLIER

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

**STÉPHANE MÉTAYER**  
ADAM CONCERT

**RABAH HOUIA**  
SUD CONCERTS

**MARTIN D'ARGENLIEU**  
OM OPERATIONS  
ORANGE VELODROME

**SÉBASTIEN COSTAMAGNA**  
LE MAS DES ESCARAVATIERS

**GIL MARSALLA**  
DIRECTO PRODUCTIONS

**CORINNE ASSYAG**  
PALAIS NIKAIA

**DOROTHEE GAILLARD**  
L'USINE

## Pays de la Loire

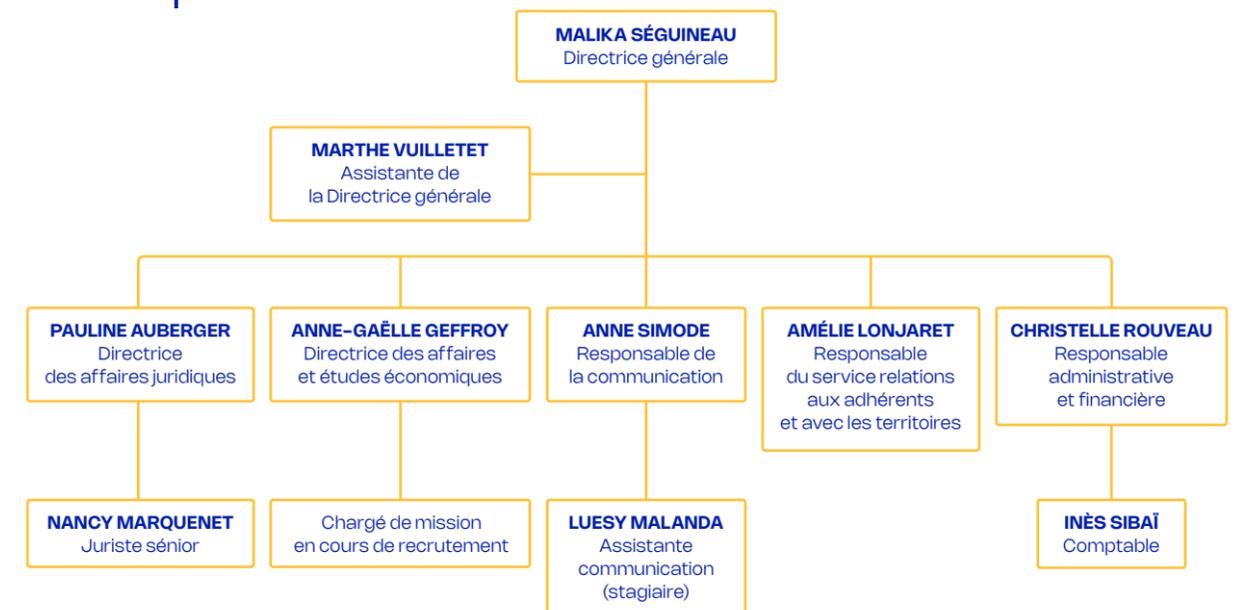
**NICOLAS NANTILLET**  
O SPECTACLES

**JÉRÔME NICOLET**  
LE MUR DU SONGE

## Outre-Mer

**JÉRÔME GALABERT**  
SAKIFO PRODUCTIONS

# 04 | L'ÉQUIPE PERMANENTE



**HERMINE PÉLISSÉ DU RAUSAS**  
Consultante chargée  
de la mission  
Écoresponsabilité & RSE

**LEÏLA KÉDÉMOS**  
Assistante RSE  
(en alternance)

En septembre 2021, une mission dédiée à l'écoresponsabilité et à la RSE a été lancée par la direction générale du PRODISS. Cette mission est confiée à Hermine Péliissié du Rausas, consultante externe, assistée de Leïla Kédemos.

# Les mandats du PRODISS (au 30 juin 2023)

Le PRODISS siège au sein de 25 instances. Ces mandats lui permettent de vous représenter et de faire entendre votre voix. Retrouvez l'ensemble de ces instances classées par thématique.

## CNPS Conseil National des Professions du Spectacle



Le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et ses sous-commissions : la commission emploi et la commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré. Le CNPS est un lieu important d'information et d'échanges sur les questions concernant les professions du spectacle vivant et enregistré. Présidé par le ministre chargé de la Culture, le conseil est la seule instance qui peut être consultée par le Gouvernement sur l'ensemble du champ du spectacle, vivant et enregistré.

### INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

#### SÉANCE PLÉNIÈRE EN PRÉSENCE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### SOUS-COMMISSION POUR L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

#### BUREAU

#### SOUS-COMMISSION DE L'EMPLOI DANS LES MUSIQUES ACTUELLES

**Représentante PRODISS :**  
Malika Séguineau | titulaire

# 01 | Social

## Dialogue social

### CPPNI Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

#### CPPNI PLÉNIÈRE ET RÉUNION DU COLLÈGE EMPLOYEURS

**Représentante PRODISS :**  
Malika Séguineau, Pauline Auberger  
et Nancy Marquenet

### FESAC La Fédération des Entreprises du Spectacle Vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma, FESAC a été créée en avril 1998.



La FESAC regroupe :

- ▶ les organisations professionnelles du spectacle vivant, de la musique,
- ▶ de la radiodiffusion,
- ▶ de la télédiffusion,
- ▶ de la production audiovisuelle et cinématographique, de l'édition,
- ▶ de l'édition phonographique,
- ▶ de l'édition musicale,
- ▶ de la prestation technique.

Malika Séguineau est trésorière de la FESAC.

### INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

**BUREAU**

**Représentante PRODISS :**  
Malika Séguineau

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Représentante PRODISS :**  
Malika Séguineau

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Représentante PRODISS :**  
Malika Séguineau

**GROUPES DE TRAVAIL RELATIFS  
AUX QUESTIONS SOCIALES**

**Représentants PRODISS :**  
Malika Séguineau  
Pauline Auberger  
Nancy Marquenet

**SOUS-COMMISSION À L'INTÉRÊSSEMENT  
ET À LA PARTICIPATION**

**Représentante PRODISS :**  
Pauline Auberger - suppléante

### COCT Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

Commission spécialisée relative à la prévention des risques physiques, chimiques, biologiques

**Représentante PRODISS au titre de la FESAC :**  
Nancy Marquenet (personnalité qualifiée)

### FCAP – SV Fonds Commun d'Aide au Paritarisme du Spectacle Vivant Privé

#### INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

#### BUREAU

#### COMITÉ DE GESTION

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Représentante PRODISS :**  
Malika Séguineau | présidente

### HCE Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes



Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) créée en 2013 a pour mission d'assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité. Contribuant à l'évaluation des politiques publiques qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes, il peut notamment être saisi par le Premier ministre de toute question sur le sujet.

Le HCE est composé de personnalités nommées par le Premier ministre pour un mandat de 2 ans.

Par un arrêté du 17 mars 2022 (Journal officiel du 18 mars), au titre de la formation spécialisée en matière d'égalité professionnelle, pour la fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), dont le PRODISS est membre, a été désignée :

Malika Séguineau | titulaire

### OBSERVATOIRE DU DIALOGUE SOCIAL



Les ordonnances « Macron » ont créé un nouvel observatoire dans chaque département pour favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective au sein des entreprises de moins de 50 salariés. L'observatoire a pour objectif spécifique d'inciter et d'accompagner les TPE-PME en matière de dialogue social et de négociation collective. Il a pour missions de dresser un bilan annuel de la négociation au plan départemental, de traiter des difficultés dans le cadre de négociations et peut apporter une expertise juridique en droit social. C'est une instance qui « observe » et peut faire remonter ses constats et propositions au niveau national. La FESAC, dont le PRODISS est membre, est invitée à y siéger en tant qu'organisation multi-professionnelle.

**Représentant PRODISS (mandat FESAC) :**  
**Région PACA :** Matthieu Irlès (Mad In Event)

### PEARLE\* Live Performance Europe



Créée en 1991, Pearle\*-Live Performance Europe est la fédération européenne des arts de la musique et du live. Pearle\* représente, à travers ses membres, plus de 10 000 festivals, producteurs, théâtres, orchestres, compagnies de danse et ballets, et autres organisations professionnelles représentatives des arts en Europe.

**Représentante PRODISS :**  
Malika Séguineau | suppléante  
pour la France au Bureau de Pearle\*

### COREPS Comité régional des professions du spectacle

Le Coreps est l'instance de dialogue social régionale du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Il a pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue social, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition pour l'Etat, les Collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes sociaux et professionnels. S'inscrivant dans une complémentarité avec les autres espaces de dialogue social, qu'ils soient sectoriels ou interprofessionnels, le Coreps constitue le pendant régional du CNPS.

### COREPS Auvergne-Rhône-Alpes

**Représentant PRODISS :**  
Cyrille Bonin (SAS Transmission  
Le Transbordeur) | titulaire

### COREPS Bourgogne Franche-Comté

**Représentants PRODISS :**  
Jean-Paul Roland  
(Les Eurockéennes de Belfort) | titulaire  
Karine Ripert (Zénith de Dijon) | suppléante

### COREPS Bretagne

**Représentants PRODISS :**  
Yves Barré (Le Liberté) | titulaire  
Carol Meyer (Association Wild Rose  
- Festival Art Rock) | suppléante

### COREPS Centre Val de Loire

**Représentants PRODISS :**  
Julien Lavergne (AZ Prod) | titulaire  
Haude Hellio  
(Printemps de Bourges) | suppléante

## COREPS Grand-Est

### Représentants PRODISS :

Sylvie Chauchoy  
(Zénith de Strasbourg) | titulaire  
Frédéric Saint-Dizier  
(Les Productions Label LN) | suppléant

## COREPS Île-de-France

### Représentants PRODISS :

Nancy Marquet (PRODISS) | titulaire  
Cyril Bahsief (Octopus) | suppléant

## COREPS La Réunion

### Représentants PRODISS :

Jérôme Galabert  
(Sakifo Production) | titulaire  
Mouna Haguma  
(Sakifo Production) | suppléante

## COREPS Nouvelle-Aquitaine

### Représentants PRODISS :

Haude Hellio  
(Francofolies de La Rochelle) | titulaire  
Sébastien Bellec  
(Peel Productions) | suppléant

## COREPS Occitanie

### Représentante PRODISS :

Sophie Levy Valensi  
(Bleu Citron / Association Les Curiosités)

## COREPS Pays de la Loire

### Représentant PRODISS :

Christophe Davy (Radical Production) | titulaire

## COREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Représentant PRODISS :

Stéphane Métayer (Adam Concerts) | titulaire

# Formation

## AFDAS opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement



OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il est organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs.

### Les missions et l'organisation :

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

### Ses cinq missions principales :

- ▶ Accompagner le développement de l'alternance
- ▶ Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE - PME
- ▶ Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi
- ▶ Accompagner les mutations économiques
- ▶ Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs)

### LES INSTANCES PARITAIRES

#### LES PÔLES SECTORIELS

spectacles et création, communication et industrie créative, médias, loisirs et divertissement, sport, télécommunications, territoires et tourisme. La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du Spectacle vivant privé s'est positionnée sur 5 des 7 pôles :

- ▶ spectacles et création
- ▶ communication et industrie créative
- ▶ loisirs et divertissement
- ▶ sport
- ▶ territoires et tourisme.

#### PÔLE SPECTACLES ET CRÉATION

Spectacle vivant :

Pauline Auberger | titulaire  
Nancy Marquet | suppléante

#### COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DES CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT

Nancy Marquet | titulaire  
Pauline Auberger | suppléante

#### LE PÔLE PARITAIRE DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Le collège « employeurs » comprend les représentants des organisations professionnelles signataires de l'accord relatif à la formation professionnelle des salariés intermittents du spectacle en vigueur. La désignation de ces représentants résulte d'un accord des organisations professionnelles signataires de l'accord relatif à la formation professionnelle des salariés intermittents du spectacle en vigueur. Le PRODISS est membre de ce pôle.

Malika Séguineau | titulaire  
Pauline Auberger | suppléante

#### COMMISSION PARITAIRE « MUSICIENS »

Pauline Auberger | titulaire (présidente)  
Nancy Marquet | suppléante

#### COMMISSION PARITAIRE « TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT »

Pauline Auberger | titulaire  
Nancy Marquet | suppléante

## CPNEF SV Commission paritaire nationale emploi-formation du spectacle vivant



La CPNEF-SV a été créée par les organisations professionnelles représentatives des employeurs et des salariés du spectacle vivant en juin 1993. Elle agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Elle assure le pilotage de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications, en lien avec l'Afdas, sur tous les arts de la scène, sur l'ensemble des entreprises du spectacle vivant, secteurs publics et privé, quelles que soient leurs activités (production, diffusion, tournées, exploitation de lieux et prestations de services techniques).

### INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

#### BUREAU

Représentante PRODISS :  
Pauline Auberger

#### GROUPES DE TRAVAIL

CCP (Certificat de qualification professionnelle) Gestion sonore et fondamentaux à la prévention des risques.

#### Représentantes PRODISS :

Pauline Auberger et Nancy Marquet

Groupe de travail « Besoins d'emplois et besoins de formation en sûreté »

#### Représentantes PRODISS :

Malika Séguineau (Présidente) et Pauline Auberger

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Représentantes PRODISS :

Malika Séguineau et Pauline Auberger

## CFPTS Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle



### INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS :  
Pauline Auberger

## EMIC Ecole de Management des Industries Créatives



L'EMIC a été créé dans le but de former des professionnels opérationnels dès leur sortie de l'école. Leur approche combine une pédagogie basée sur la pratique et l'action, sur le développement personnel de l'étudiant avec un accès direct aux entreprises et professionnels des secteurs, pour une employabilité renforcée.

#### Représentante prodiss au conseil stratégique et de perfectionnement : Malika Séguineau

## Les Formations d'Issoudun



Créées en 1989, Les Formations d'Issoudun ont été précurseurs dans l'enseignement de la production musicale en proposant la formation de « Manager du Monde de la Musique », appelée aujourd'hui « Assistant de Production », et complétée par deux autres formations longues appelées « Régisseur de Production » et « Technicien Backliner ». Ces stages sont, aujourd'hui, reconnus par l'ensemble de la profession. D'autres formations courtes sont également proposées, telles que l'Organisation du monde de la Musique ou la Sécurité des lieux de spectacles.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentant PRODISS :  
Julien Lavergne (AZ PROD)

## CREFOP Centre Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle



Le CREFOP (créé en 2014) désigne le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (c'est l'ancien Comité Régional de l'emploi et de la Formation Professionnelle). Ce comité réunit l'Etat, représenté par le Préfet de région, les recteurs, le DIRECCTE, le DRJSCS (directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), le DRAAF (Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), le DREAL (DIRECTEUR RÉGIONAL ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT), le Président du Conseil régional et six conseillers régionaux, les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel ou multiprofessionnel, ou intéressés ainsi que les chambres consulaires et les principaux opérateurs de l'emploi et de la formation. Le CREFOP est une instance de concertation, de suivi, de coordination, et d'évaluation des politiques de l'emploi de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation tout au long de la vie.

#### Le CREFOP est chargé :

- ▶ D'organiser au plan régional la concertation entre les acteurs emploi/orientation/formation professionnelle pour coordonner leurs actions, assurer en particulier la cohérence des programmes de formation, des politiques d'emploi et de formation
- ▶ D'évaluer les politiques régionales d'emploi, de formation, d'information et d'orientation professionnelle et leurs conditions de mise en œuvre.
- ▶ De rendre des avis sur des documents prévus par les textes.

Dans cette perspective, il assure des fonctions de diagnostic, étude, suivi, évaluation des politiques régionales d'emploi, de formation, d'information, d'orientation professionnelle. Pour ce faire, il s'appuie sur les études et travaux d'observation de différentes instances.

#### Concrètement, le CREFOP rend des avis sur :

- ▶ Les conventions régionales pluriannuelles de coordination emploi, orientation, formation.

- ▶ La carte régionale des formations professionnelles initiales.
- ▶ Le cahier des charges fixant des normes de qualité aux organismes participant au Service public régional de l'orientation –SPRO-.
- ▶ Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles –CPRDOFP-.
- ▶ Le Programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées –PRITH-.
- ▶ La convention annuelle État/Région de coordination relative au SPRO.
- ▶ Le projet de convention Région/Pôle Emploi.

**Et il produit :**

- ▶ Un bilan annuel régional des actions financées au titre de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle
- ▶ Un dispositif de suivi et d'évaluation des parcours VAE.

Il informe le CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, forme d'équivalent du CREFOP au niveau national) des avis rendus. De manière générale, le CREFOP permet de mettre en œuvre de manière concertée, les politiques publiques dans les domaines de l'emploi, l'orientation et la formation professionnelles à l'échelle du territoire régional.

**Représentants PRODISS (mandat FESAC) :**

Région Auvergne-Rhône-Alpes   
 Sylvie Liogier (Zen Gestion – Zénith de Saint-Etienne) | titulaire  
 Département de La Réunion   
 Jérôme Galabert (Sakifo Production) | titulaire  
 Mouna Hagouma | suppléante

**SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE**



Spectacle vivant en Bretagne est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) fondé par la Région Bretagne et l'Etat-Ministère de la culture/DRAC Bretagne. Son cœur de mission : la diffusion, prioritairement en France et à l'étranger, des équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne. Ses domaines d'intervention : la musique, la danse, le théâtre, le cirque, leurs formes diverses et croisées ; pour la scène, la rue, la piste. Ses 3 axes de travail : le développement de la diffusion, la coopération, la prospective. Ses outils : le conseil en stratégie, la mise en réseau, le soutien à la mobilité et les aides financières à la diffusion, la formation.

**CONSEIL D'ORIENTATION** 

**Représentant PRODISS :**  
 Eddy Pierres (WART) | titulaire

**CNESERAC  
 Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels**



Instance consultative créée par la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, ce conseil est notamment consulté sur les orientations générales de la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine. Il donne également son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche qui lui sont soumis, ainsi que sur le rapport annuel présentant l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture. Il peut faire des propositions au Ministre sur toute question relative à son domaine de compétence et sera consulté sur l'accréditation des écoles de la création artistique (arts plastiques, spectacle vivant, cinéma et audiovisuel).

**Représentante PRODISS (mandat FESAC) :**

Malika Séguineau | suppléante

**CPC – SV  
 Commission consultative du Spectacle vivant**



Le CPC formule des avis et des propositions sur la création et l'actualisation ou la suppression des diplômes, des certifications professionnelles découlant de l'analyse des métiers existants et émergents, ainsi que sur les règles et les critères régissant l'accès à la certification (8 représentants employeurs et 8 représentants salariés).

**Représentants PRODISS :**  
 Malika Séguineau | titulaire  
 et Pauline Auberger | suppléante

**Santé  
 Prévoyance**

**AUDIENS**



Acteur de l'économie sociale et solidaire, Audiens est le groupe de protection sociale des secteurs de la culture, de la communication et des médias. Il accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les retraités et leur famille.

**INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DE MOYENS AUDIENS ET DE LA SOMMITALE** 

**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**CONSEIL D'ADMINISTRATION AUDIENS**

**PRÉVOYANCE SANTÉ**   
**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**COMMISSION SOCIALE AUDIENS**

**PRÉVOYANCE SANTÉ**   
**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUDIENS**

**PRÉVOYANCE**   
**Représentants PRODISS :**  
 Pauline Auberger  
 Meryem Fritesse (TS3)  
 Gaëlle Gourguechon (Caramba Spectacles)  
 Julie Fighiera (Asterios Spectacles)

**COMMISSION PARITAIRE PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE VIVANT :**

**(MANDAT FESAC)**   
**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger | présidente

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CLUB ABC** 

**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**COMITÉ PARITAIRE DE SUIVI ACCORD**

**INTERBRANCHE PRÉVOYANCE**   
 Pauline Auberger | suppléante

**Prévention  
 des risques**

**CMB  
 Centre médical de la Bourse**



Le CMB (Centre Médical de la Bourse) et le CMPC (Service Interentreprises de Santé au Travail de la Publicité et de la Communication) ont fusionné depuis le 1er août 2021, ils s'appellent désormais Thalie Santé.  
 Thalie Santé est un service interentreprises de santé au travail dont l'activité est régie par le Code du travail. L'équipe pluridisciplinaire de Thalie Santé conseille et accompagne les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et assure le suivi de la santé au travail de leurs salariés.  
 Au-delà de la visite médicale individuelle, le CMB développe des actions :  
 ▶ de prévention en milieu du travail,  
 ▶ d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés aux risques professionnels.

Il développe également une compétence professionnelle nationale pour les intermittents du spectacle. Un accord national interbranches, signé le 29 juin 2009, par les partenaires sociaux du spectacle mandate Thalie Santé pour le suivi de la santé au travail des intermittents du spectacle sur le territoire national.

**INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS**

**CONSEIL DE GESTION**

**DES INTERMITTENTS**   
 Il veille au suivi de l'accord collectif national interbranches de 2009, au bon fonctionnement de l'Observatoire de la Santé au Travail des Artistes et Techniciens du Spectacle.  
**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**COMMISSION DE CONTRÔLE** 

Instance de surveillance chargée de contrôler l'organisation et le fonctionnement du service.  
**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger | titulaire

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** 

**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** 

**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger | suppléante

**02 | Filière**

**AGI SON**



Depuis plus de dix ans, AGI-SON mène avec rigueur et expertise la mission que ses membres fondateurs lui ont fixée : mobiliser le secteur du spectacle vivant pour répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore dans les musiques amplifiées dans un premier temps et, plus généralement, du spectacle vivant aujourd'hui.

**INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** 

**Représentants PRODISS :**  
 Marie Sabot et Alexandre Jaillon (SAS WLG - We Love Green) | trésorier  
 Malika Séguineau | suppléante

**COMITÉ SCIENTIFIQUE** 

**Représentante PRODISS :**  
 Lily Fisher (Zénith de Paris)

**Congés  
 spectacles**

**LES CONGÉS SPECTACLES**



La Caisse des congés spectacles assure le service du congé payé aux artistes et techniciens qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur au cours des douze mois précédant la demande de congé.

**INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** 

**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**COMMISSION PARITAIRE** 

**Représentante PRODISS :**  
 Nancy Marquetet

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** 

**Représentante PRODISS :**  
 Pauline Auberger

**ARVIVA**



ARVIVA - Arts Vivants, Arts Durables est une association créée en juin 2020 par des professionnels du spectacle vivant pour la transition écologique du secteur, le changement des pratiques et la transformation des modèles. ARVIVA a pour objectifs de concevoir et de proposer des outils et normes partagées, de permettre l'émergence de positions collectives, et de contribuer à la définition d'une stratégie nationale.

**INSTANCE OÙ SIÈGE LE PRODISS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Représentante PRODISS (consultante)**  
 Hermine Pélissier du Raugas



prodiss

# merci

à tous  
les adhérents

Le PRODISS remercie  
tous ses partenaires institutionnels  
ainsi que les nombreux adhérents solidaires  
et mobilisés au sein des différents organismes,  
pour représenter et défendre  
le spectacle vivant privé.



**CRÉDITS INTERVIEWS**

**BONA FIDÉ**

**PRODISS**



**CRÉDITS PHOTOS**

**UNSPLASH**

Page 14 – Ally Griffin  
Page 18 – Minh Pham  
Page 23 – Aiden Marples  
Page 24 – Mister Starman  
Page 28 – Danny Howe  
Page 29 – Ferhat Deniz Fors  
Page 33 – Mehrab Sium  
Page 34 – Pablo de La Fuente  
Page 38 – Austin Neill  
Page 40 – Ferhat Deniz Fors  
Page 44 – Minh Pham  
Page 48 – And Machines  
Page 52 – Shingi Rice  
Page 52 – Eyestetix Studio  
Page 55 – Tjjs Van Leur  
Page 56 – Hugo Barbosa  
Page 60 – Matthew Kalapuch  
Page 62 – Aleksandr Popov  
Page 63 – Clarence E. Hsu  
Page 64 – Ferhat Deniz Fors

**MATTHIEU JOFFRES**

Page 27 – Solweig Barbier



**ILLUSTRATIONS**

**NOUVELLE CUISINE**

[www.nouvellecuisine.co](http://www.nouvellecuisine.co)



**DIRECTION ARTISTIQUE  
ET RÉALISATION**

**SÉBASTIEN MATESCO**

[matesco.com](http://matesco.com)



L'AVENIR  
SE DESSINE  
**ENSEMBLE,**  
CONJUGUONS  
**LE LIVE**  
**AU FUTUR**



SYNDICAT NATIONAL  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

23, RUE DU RENARD 75004 PARIS  
+33 1 42 65 73 13  
PRODISS.ORG  
PRODISS@PRODISS.ORG

@PRODISS  
 @PRODISS